



NUMÉRO 151

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2012

APPEL NOMINAL

QUESTIONS ORALES

Communication de M. Jean-Pierre FOURCADE sur le Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

COMMISSION DES FINANCES

1 - Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2012 relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions de fonctionnement et précision - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions d'objectifs ou d'équipement correspondantes - Remises gracieuses - Mise à la réforme d'un véhicule en vue de sa cession - Autorisation. **P.9**

COMMISSION DES FINANCES

2 - Versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour la réalisation de divers projets d'aménagement sur le territoire de la ville de Boulogne-Billancourt - Acceptation du principe de ce fonds de concours et de ses modalités de versement. **P.12**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

3 - ZAC Seguin Rives de Seine - SAEM Val de Seine Aménagement - Rapport des représentants. **P.14**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Issues de secours A13 - Réalisation de l'issue n°442 rue du Transvaal sur une propriété de la Ville - Réfection de deux courts de tennis - Installation d'une base vie rue des Menus - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - ZAC Seguin Rives de Seine - DSP Chaud Froid - IDEX - Avenant n°3. **P.17**

6 - Communication sur les résultats sportifs de la saison 2011-2012. **P.19**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Piscine municipale - Dommage ouvrage, réparation des désordres - Autorisation donnée au maire pour signer un avenant aux marchés de travaux des entreprises des lots 1 à 6. **P.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2012. **P.21**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Réaménagement du 147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres - Convention de mandat à passer entre la Ville et la SPL Seine Ouest Aménagement - Autorisation donnée au maire pour signer. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

10 - Mise à disposition du public d'une note d'information conformément aux exigences de la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire. **P.26**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Passation d'un contrat dit de « cour commune », entre la Ville et la Société OGIC, sur les parcelles 152 et 153p, situées 48 et 50 à 54 rue Thiers - Passation d'un contrat de servitude de vues, au profit du Département, sur la parcelle 153p, située 50 à 54 rue Thiers - Autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents. **P.26**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Démolition de l'ancienne halle LMT – Autorisations données au maire. **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Personnel Communal - Mesures Diverses. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2012- Autorisation donnée au maire pour signer. **P.31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Principe de renouvellement de la délégation du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules. **P.18**

COMMISSION DES FINANCES

16 - Adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt à ADMICAL - Signature de la charte du mécénat d'entreprise - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Culture – Spectacle vivant – Convention de partenariat avec l'association Erda/Accentus – Autorisation. Commission des affaires générales et sociales et commission des finances. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

18 - Convention pour le logement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable – Autorisation donnée au maire pour signer. Commission des affaires générales et sociales. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - ZAC Seguin Rives de Seine - Ilot A5 - Construction de 37 et 73 logements sociaux par Seine Ouest habitat - Ilot B4b - Construction de 22 logements par Immobilière 3F - Attribution de subventions. **P.33**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX, COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres - Protocole - Espace Public : levée d'une servitude de passage - Conventions de mise à disposition pour le boudrome et les aires de jeux – Convention de mise à disposition pour les jardins familiaux - Autorisation donnée au maire pour leurs signatures. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Promotion de l'artisanat local - Convention de partenariat entre la Ville et de la Chambre des métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour la 'Charte Qualité'- Autorisation. **P.35**

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille douze, le 5 juillet à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante sept pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 29 juin 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 47

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme BELLARD, MM. RICARD, BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, SEBBAG, Mmes MONTIES, DE ROSE, M. TELLINI, Mme de BEAUVAIL Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes BILLARD, ROUGNON, MM. MORAND, PAPIILLON, BACCHETTA, Mme de VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M ; BENHAROUN, Mme VETILLART, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mmes BA, BONDOUX, MM. MATHIEU, FOURCADE, Melle CARDETAS, M. VINCENT, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN, MM. SOLERE, GARDILLOU, FOURNIER, BARBOT.

EXCUSES REPRESENTES : 8

M. AMAR qui a qui a donné procuration à Mme VETILLART
Mme FATHALLAH qui a donné procuration à Mme GODIN
Mme LORBER qui a donné procuration à Mme PAPIILLON
Mme KAMATARI qui a donné procuration à Mme ROUGNON
M. LABRUNYE qui a donné procuration à M. MOUGIN
M. COHEN qui a donné procuration à M. FOURCADE
Mme BAUCHE qui a donné procuration à Mme PINEAU
jusqu'à 21 H 40, avant l'examen du point n° 3
M. ASKINAZI qui a qui a donné procuration à M. SOLERE

A vingt heures 40, M. TELLINI a donné procuration à Mme MONTIES, (avant l'examen du point n° 7).

Départ de MM. SOLERE, ASKINAZI avant le vote du point n° 13, Mme PINEAU avant le vote du point n° 19

M. Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Aucune observation sur ce point.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2012

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur le procès-verbal du 16 mai ? Non, il n'y en a pas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET

Nous vous avons remis la communication financière. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Non, il n'y en a pas. Nous allons donc pouvoir entamer la séance des questions orales.

Avant cela, je souhaite tout simplement préciser que nous aurons ensuite une communication sur le Comité stratégique de la société du Grand Paris avec Monsieur FOURCADE. Nous vous avons par ailleurs remis sur table les nouvelles délibérations, ainsi que la communication de Jean-Pierre FOURCADE. Je tiens à disposition de tous les Présidents de groupe la clé USB contenant tous les documents, car elle représentait une pile impressionnante. Nous la mettrons à votre disposition tout à l'heure. Nous avons également mis sur table la communication sur les résultats sportifs de la saison 2011-2012, que Monsieur LOUAP lira tout à l'heure. Vous verrez aussi la délibération numéro 13 concernant le personnel communal, qui a été modifiée depuis sa mise sur table lundi soir.

Je voulais aussi vous signaler que vous avez sur table un communiqué, puisque nous avons la chance de siéger sous les plafonds peints par Georges MATHIEU. Georges MATHIEU nous a quittés le 10 juin dernier. Dans ce communiqué, nous vous rappelons que Georges GORSE avait fait en sorte qu'il puisse peindre ces plafonds. Ses documents parlent de 1985, alors que les documents de la Ville font mention de l'année 1983. Je ne sais pas si quelqu'un connaît la date précise. C'est en tout cas dans ces années-là que cela s'est passé.

Par ailleurs, il ne vous avait pas échappé que des élections législatives avaient eu lieu les 10 et 17 juin dernier. Ont été élus sur la dixième circonscription André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux, réélu, et sur la neuvième circonscription Thierry SOLERE. Nous les félicitons pour leur élection. Il ne vous aura pas échappé cependant qu'un recours a été déposé concernant la neuvième circonscription, mais c'est maintenant à la justice constitutionnelle de se prononcer. Je félicite en tout cas les deux élus.

QUESTIONS ORALES.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME CATHERINE KLEIN

Monsieur le Maire,

Ce week-end, le parking de la rue Yves-Kermen, géré par Paris-Habitat, a de nouveau été le cadre de dégradations de véhicules et de vols d'objets à l'intérieur de ces véhicules, et ce, pour la troisième fois en deux ans. Plus de vingt voitures ont été ainsi saccagées : vitres brisées, serrures forcées, portières fracturées. Ces dégradations condamnent les propriétaires de ces voitures à des démarches contraignantes (dépôt de plainte, constitution d'un dossier auprès des assureurs...) et à une immobilisation du

véhicule, qui entrave leurs déplacements quotidiens et pénalise encore davantage les gens pour qui la voiture est un outil de travail indispensable.

Monsieur le Maire, pouvez-vous obtenir de Paris Habitat que le calme et la sécurité soient rétablis, au plus vite et durablement, dans ce parking réputé pour sa saleté et l'insécurité qui y règne, entre dégradations, vols à répétition et agressions? Je vous remercie.

REPONSE DE MADAME SYLVIE ROUGNON A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME CATHERINE KLEIN

Ma chère collègue,

Vous nous rappelez les récentes dégradations de véhicules subies par nos concitoyens le week-end dernier dans les parkings de Paris Habitat. Ces actes de vandalisme sont inadmissibles et suscitent une émotion bien légitime. Dès que j'en ai eu connaissance, j'ai organisé une réunion qui s'est tenue cet après-midi à l'antenne du Pont-deSèvres avec Paris Habitat, l'ASL, la Police nationale et la Police municipale afin d'établir un plan d'action complet.

Il a été décidé une mise en place – qui s'est faite déjà hier soir – de deux agents de sécurité et d'un maître-chien dans les parkings de Paris Habitat pour un temps déterminé. Le renouvellement de la demande de réquisition permanente auprès de la Police municipale et de la Police nationale a été déposé. Il y a un changement de contrôle d'accès prévu des portes de parking et d'accès piétons en différentes phases dans les parkings de Paris Habitat. C'est la zone Casteja qui en bénéficiera en premier en septembre. L'ASL a donné les vidéos à la Police qui a identifié le propriétaire d'une voiture qui semblait suspecte cette nuit-là. Enfin, nous avons demandé à la Police des rondes plus fréquentes, avec ou sans chiens renifleurs, ce qu'elle fait déjà régulièrement, mais nous avons demandé d'intensifier l'effort.

Je tiens à vous rappeler que la Ville a engagé des efforts importants pour améliorer la sécurité du quartier et de la Ville de Boulogne-Billancourt en général, notamment avec l'implantation de deux caméras vidéo sur le Pont-deSèvres, une Place haute et une autre en haut de l'allée du Forum, et six autres autour de ce quartier. Je vous remercie.

M. BAGUET

Je rappelle sur ce sujet que nous avons saisi le Parquet. Nous sommes très attentifs à l'évolution de la situation et nous espérons obtenir très prochainement des résultats. Nous vous en dirons plus à cette occasion. Merci, Madame ROUGNON, pour le travail que vous faites. Je crois que la réunion de cette après-midi était absolument nécessaire. Vous l'aviez déjà initiée dès lundi matin. Nous transmettons bien sûr aux victimes de toutes ces dégradations notre soutien. Nous sommes à leurs côtés pour obtenir réparation.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ROSALINE LAUREAU

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'aménagement du pôle Rhin et Danube Pont de Saint Cloud, la circulation qui était déjà complexe s'en trouve encore compliquée au point de provoquer régulièrement des embouteillages de près d'1 km sur chacune des avenues afférentes.

Les habitants de la rue Béranger et du quai Le Gallo qui se trouvent après l'entrée du sous-terrain en direction du bois et Neuilly se trouvent dans la désagréable obligation soit de tourner à gauche pour prendre le pont de Saint-Cloud et la rive gauche, soit de tourner à droite et de tomber dans le capharnaüm de la place Rhin et Danube. Cela peut occasionner plus d'une demi-heure de « sur place ». Pourriez-vous mettre à l'étude des solutions pour ces Boulonnais ?

Par ailleurs, la traversée piétonne de l'avenue de Lattre (au niveau du 2) nous semble très dangereuse. En effet, si un feu rouge arrête périodiquement les véhicules venant de Saint-Cloud, dans le sens Boulogne province, c'est une simple alerte digno- tante qui est supposée modérer les véhicules et protéger les pié- tons... On comprend la problématique de la fluidité du trafic, mais il y a un risque certain d'accident... Ne serait-il pas prudent de privilégier le passage sous-terrain en sécurité, et d'insister for- tement pour qu'il soit utilisé ?

REPONSE DE MADAME BEATRICE BELLIARD A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ROSALINE LAUREAU

Ma chère collègue,

Je vous remercie de cette question qui me permet faire le point sur ce dossier et ses multiples acteurs. Le contrat de pôle Saint-Cloud a été initié le 18 juin 2003 par la création du comité de pôle et approuvé le 11 juillet 2006 par la précédente munici- palité. Les acteurs sont très nombreux sur ce projet : les Villes de Boulogne-Billancourt et Saint-Cloud, le Conseil Régional, le Conseil général, dont Monsieur SOLERE conseiller général du canton depuis 2004 a validé toutes les étapes, le STIF, la RATP, la SNCF pour ne citer que les principaux. Son périmètre inclut tous les espaces publics de part et d'autre du pont de Saint-Cloud que ce soit sur Boulogne-Billancourt ou sur la ville de Saint-Cloud jusqu'à la gare SNCF.

L'un des principaux objectifs du projet sur Boulogne- Billancourt, avec l'amélioration des correspondances bus et métro, était de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la station de métro, alors même qu'aujourd'hui le STIF et la RATP en recherchent encore les financements complémen- taires suite aux nouvelles normes de sécurité de 2009.

En 2008, il était déjà impossible d'en amender les grands principes.

Depuis, la Ville a néanmoins obtenu que les travaux de sécu- risation du carrefour de l'avenue Jean-Baptiste Clément et de la rue des Abondances soient intégrés à ce projet et réalisés en début d'opération dès l'été 2011, après avoir été testés avec des

matériels provisoires pendant six mois. Ce nouvel aménagement a conduit à des améliorations.

De même, la Ville a également obtenu l'amélioration de la qualité des espaces publics. Par ailleurs, le chantier a été différé afin de ne commencer qu'après la fin des travaux de rénovation des immeubles de l'îlot. Le phasage du chantier lui-même a été étalé dans le temps pour limiter au maximum les réductions des voies de circulation et les embouteillages qui en découlent.

La sécurité des piétons a été également une de nos préoccupations, principalement pour la traversée piétonne située à la sortie du rond-point. J'ai pu constater que de nombreux piétons ignorent l'existence du passage souterrain. Après avoir saisi le Conseil général, la Ville a obtenu une amélioration de la signalétique tant pour les piétons que pour les automobilistes.

Maintenant que le chantier est pratiquement terminé et les restrictions de circulation qui allaient de pair ont disparu, nous espérons que les nuisances subies depuis un an par les riverains ne seront bientôt qu'un mauvais souvenir. Malheureusement, la situation ne pourra redevenir normale qu'après la fin des travaux de sécurisation des tunnels de l'autoroute A13 dont les fermetures renvoie la quasi-totalité du trafic sur le rond-point Rhin et Danube, comme vous le soulignez.

M. BAGUET

Effectivement, nous n'avons pas de chance, mais ces travaux sur l'A13 feront l'objet d'une délibération en Conseil municipal tout à l'heure concernant les travaux de sécurisation et de mise en sécurité obligatoire du tunnel Ambroise Paré. A chaque fois que des travaux ont lieu la nuit, la circulation est détournée par le rond-point Rhin et Danube. Ce n'est donc pas l'apaisement garanti et immédiat pour les riverains.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Monsieur le Maire,
L'Institut supérieur de rééducation psychomotrice s'est installé au 19-25 rue Gallieni, à la place de l'ancien immeuble de la MGEN, où sera créé un « pôle universitaire de santé ».

Initialement, il était question de réhabilitation du bâtiment pour y accueillir 600 élèves, avec deux sorties sur la rue Gallieni. Or, en février dernier, un permis de construire a été délivré pour extension d'un bâtiment scolaire, autorisant le creusement de deux étages en sous-sol (un étage d'amphithéâtres, un étage de parking), pour un effectif porté à 1 400 étudiants. Ce permis n'a été affiché que le lundi 28 mai, soit plus de trois mois après son obtention, délai qui rendait toute contestation impossible. Les riverains sont pour le moins étonnés par ce procédé, qui escamote toute possibilité de dialogue et les met devant le fait accompli : ils attendent, légitimement, que la lumière soit faite sur les conditions d'attribution et d'affichage de ce permis de construire, faute de quoi ils porteront plainte devant les tribunaux.

Car ce sont bien des immeubles d'habitation qui entourent ce chantier, et non des hangars et des bureaux, comme le prétend le plan déposé pour l'obtention du permis de construire : ce sont donc bien des habitants qui subiront aux premières loges les nuisances générées, d'abord par un creusement qui risque de déstabiliser les immeubles entourant cette cour, puis, une fois l'extension réalisée, par les souffleries d'air du système de ventilation, l'ascenseur à voitures, et surtout, la présence du matin au soir, dans un périmètre limité, de 1 400 étudiants, avec ce que cet effectif implique de circulation et de stationnement de véhicules supplémentaires.

Par ailleurs, l'examen du plan déposé par l'ISRP suscite chez les riverains des inquiétudes légitimes à propos de la sécurité de l'ensemble formé par l'ISRP et leurs immeubles, l'équipement ainsi créé disposant de deux sorties seulement, l'une donnant sur un mur aveugle, avec 60 m à parcourir pour rejoindre la deuxième sortie : un porche donnant rue Gallieni, par ailleurs trop étroit pour laisser passer un véhicule de pompiers.

Monsieur le Maire, pouvez-vous, d'une part, revenir sur les conditions d'attribution d'un permis de construire fondé sur des plans incomplets, voire erronés, et d'autre part, nous indiquer quelles mesures vous comptez prendre pour assurer la sécurité des étudiants et limiter au minimum l'impact de l'installation de cette école privée sur la vie quotidienne des riverains. Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Mon cher collègue,

Les termes de la question que vous posez ce soir, outre leur aspect insidieux me laissent songeur. En effet, si elle émanait d'un profane en matière de fonctionnement des principes d'urbanisme, de sécurité des établissements recevant du public, et plus généralement de tout ce qui a trait à la vie publique communale, je pourrais comprendre les inexactitudes, les approximations voire les erreurs grossières dont elle est constituée.

Mon cher collègue, votre formation, votre parcours professionnel et politique, aurait dû vous conduire à davantage de mesure, de précision et d'apaisement sur la difficulté que je ne méconnais pas et qui semble vous préoccuper.

Mais laissez-moi vous répondre plus précisément et vous rappeler que le PLU de 2004 actuellement en vigueur a été voté par l'équipe municipale précédente. Il est le seul et unique document de référence à toute évolution de notre urbanisme. J'observe que la plupart des membres de votre groupe ont voté ce règlement dont vous critiquez désormais systématiquement l'application.

Dans l'affaire qui nous occupe, j'ai moi-même, dès que j'ai eu connaissance des premières inquiétudes des riverains rencontré ceux-ci le 14 juin dernier afin qu'ils m'exposent leurs craintes et leurs interrogations au demeurant parfaitement légitimes.

J'ai eu l'occasion de leur indiquer que le permis de construire qui a été délivré à l'Institut supérieur de rééducation psychomotrice avait été instruit avec le plus grand soin par les équipes d'inspecteurs du droit des sols, auxquelles je veux ici rendre hommage. Ce soin qui nous permet au passage de pouvoir affirmer qu'à ce jour et depuis le début du mandat aucune décision n'a été annulée par les tribunaux.

A cet égard, je précise que le fait que des documents comportent des mentions erronées n'entache pas le permis d'illégalité dans la mesure où la nature des bâtiments avoisinants (qu'il s'agisse d'immeubles habitation, de hangars ou de locaux d'activités) n'aurait modifié en rien les conditions d'attribution de ce permis de construire. L'architecte de l'opération s'est fondé par erreur pour déposer sa demande sur des documents transmis par l'ancien propriétaire, la MGEN, en 2006. Il n'y a donc pas de faux, comme je l'ai entendu dire ici ou là mais défaut regrettable de mise à jour de ces documents.

Au cours de cette même rencontre, les riverains m'ont indiqué avoir été surpris par un affichage tardif du panneau de permis de construire. A cet égard, je suis sidéré par le fait que vous puissiez dans votre question insinuer que nous sommes, nous Ville, responsable de l'affichage des permis. Cette méconnaissance du droit de l'urbanisme est inquiétante.

Comment quelqu'un d'aussi avisé que vous ne sait-il pas que seul le maître d'ouvrage est responsable de l'affichage de son permis ? Et d'ailleurs ledit maître d'ouvrage interrogé par nos soins nous a fourni les certificats d'affichage en dates des 6 mars, 6 avril et 7 mai 2012, dressé par Me PYBOURDIN, huissier de justice, dont les photos montrent le panneau réglementaire apposé sur la façade de la rue Gallieni.

Il n'appartient pas à la Ville de contester de tels faits.

Autre point de rappel du droit de l'urbanisme, Monsieur GARDILLOU qui décidément êtes très léger dans vos accusations, le délai de recours des tiers ne court pas de la date de délivrance du permis mais de celle de son affichage, qui n'est pas de la responsabilité de la Ville. Je me permets de vous le répéter car je crois que la répétition est la base de la pédagogie. Aussi, vos propos insidieux tendant à laisser croire que notre Ville serait complice d'un défaut d'affichage en vue de fermer toute possibilité de recours des voisins est inadmissible, mais – je dois le dire – bien à l'image de la forme de politique que vous semblez apprécier.

Vous faites part également d'inquiétudes, légitimes, sur la sécurité des personnes et des biens. Mais, là encore Monsieur GARDILLOU plutôt que de polémiquer en Conseil municipal, que n'avez-vous expliqué aux riverains que s'agissant d'un établissement recevant du public, les permis de construire sont soumis à l'avis des pompiers et que les commissions de sécurité sont appelées systématiquement à inspecter les lieux avant ouverture au public.

Le dossier de cet établissement, comme toujours en la matière, a été transmis au Préfet afin de recueillir l'avis de la com-

mission départementale de sécurité laquelle a émis un avis favorable en date du 20 février 2012.

Vous devriez connaître ces procédures, vous qui avez été en charge de la sécurité dans la Ville. Si vous semblez les ignorer aujourd'hui, je m'interroge. Est-ce par incompetence ou est-ce par mauvaise foi ?

Pour le reste, permettez-moi de vous dire que je ne vous ai pas attendu pour prendre la mesure des éventuelles difficultés que l'installation de près de 1 400 étudiants peut générer.

Si encore une fois sur le strict de plan du règlement d'urbanisme, je me dois d'appliquer tout le PLU et rien que le PLU, il ne m'a pas échappé que des difficultés notamment dans la vie quotidienne du quartier pouvaient surgir.

C'est dans cet esprit constructif (hélas visiblement à cet égard nous n'avons pas les mêmes ambitions) que j'ai immédiatement fait organiser une réunion tripartite riverain-institut-Ville afin d'envisager les conditions dans lesquelles ledit institut allait pouvoir exercer sans trouble à l'ordre public, responsabilité qui relève effectivement de la mission du Maire et de ses adjoints.

Les dirigeants de l'institut s'engageront à prendre toutes les mesures de nature à préserver la qualité de vie des voisins.

Je précise également que tout riverain ou toute personne ayant un intérêt privé lésé peut lancer à son compte une procédure à titre privé, que ce soit pour des troubles de voisinage, une construction qui lui semble illicite, ou autre motif.

Voilà, Monsieur GARDILLOU, ce qu'un conseiller municipal, fut-il d'opposition de rencontre, pour peu qu'il ait été responsable et quelque peu au fait des choses aurait dû comprendre avant d'insinuer que la Ville et moi-même puissions être complices d'un quelconque comportement que vous supposez douteux.

Voyez-vous Monsieur GARDILLOU, la différence entre vous et moi, c'est que vous essayez d'attiser les incendies partout où vous pensez que cela peut servir vos intérêts particuliers. Pour ma part, j'essaie, avec les instruments juridiques que vos amis m'ont laissés, d'organiser la vie en société, de gérer les conflits d'intérêts tout en laissant les volontés particulières s'épanouir.

Cela Monsieur GARDILLOU, c'est faire de la politique au sens étymologique du terme : animer la vie de la cité au service de l'intérêt général. Monsieur GARDILLOU, la politique ne devrait être cela et rien que cela. Votre droit le plus strict est de poser des questions en Conseil municipal. Avant cela, posez-vous les questions et posez-vous les bonnes questions.

M. BAGUET

Monsieur GARDILLOU, votre petit sourire en coin n'est pas très sympathique. Votre question est pleine de sous-entendus, de malhonnêtetés, de fausseries et de magouilles. Ce n'est absolument pas normal et je vous invite à ne pas poursuivre sur cette pente très savonneuse et glissante. Cela fait deux fois que vous posez des ques-

tions tordues sur l'urbanisme. Laissez donc aux personnes spécialistes la possibilité de traiter les dossiers et n'essayez pas d'envenimer les choses. Vous êtes de métier quelqu'un qui connaît parfaitement le droit. Vous avez commis de nombreuses erreurs dans votre question, qui sont pleines de sous-entendus.

Je comprends donc la vivacité de la réaction de Monsieur MOUGIN. Il a raison et a le droit de se sentir blessé. Vous mettez même en cause l'honnêteté des services. Ce n'est pas normal. Il y a des attestations d'huissiers qui certifient qu'un certain nombre de choses ont été faites. Tout a été fait dans les règles et vous connaissez un rayon sur les commissions de sécurité, Monsieur GARDILLOU. Ne dites donc pas n'importe quoi et ne dites pas que les camions de pompiers ne peuvent pas rentrer. Posez des questions sobrement et non des questions pleines de sous-entendus. C'est ainsi que nous ferons avancer la chose publique à Boulogne-Billancourt. C'est le rôle des 55 élus présents. Nous ne faisons pas de la politique politicienne.

Nous allons maintenant évoquer quelque chose de plus important encore pour l'avenir de notre région et de notre territoire, à savoir la société du Grand Paris. Monsieur FOURCADE, je vous donne la parole.

Communication sur le Comité stratégique de la société pour le Grand Paris

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je vais essayer d'être aussi calme et tranquille que l'impose l'importance du projet. La loi relative au Grand Paris, qui a été publiée le 3 juin 2010, a créé un établissement public, la Société du Grand Paris, qui comporte trois niveaux de gouvernance : le Conseil de surveillance, qui compte 21 membres, présidé par Monsieur André SANTINI, le Directoire avec trois membres, dont le Préfet Etienne GUYOT est le Président, et le Comité stratégique. Celui-ci est une instance consultative de près de 120 membres et l'article 8 de la loi et les articles 21 et 23 du décret du 7 juillet 2010 décrivent sa composition et ses missions.

Après la mise en place du Conseil de surveillance et du Directoire et surtout après l'accord conclu avec le Conseil régional et l'ensemble des huit Conseils généraux de l'Ile-de-France, le 26 janvier 2011, le schéma d'ensemble du grand réseau de transports et la mise au point des contrats de développement territorial deviennent effectifs. Douze contrats de développement territorial sont déjà signés, dont celui concernant Grand Paris Seine Ouest et les premiers travaux du réseau concerneront le prolongement vers le nord de la ligne 14 du métro et la réalisation de la branche sud de la grande boucle de Champigny à Pont de Sèvres. Nous sommes donc intéressés dès le départ de l'opération.

Les décrets du Conseil d'Etat prévus par la loi de 2010 ayant été publiés, le Comité stratégique pouvait être constitué. La première réunion a eu lieu le 9 mars 2012. Le Comité a adopté son règlement intérieur et a élu son Président, qui est Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Député-Maire de Cachan. Un poste de

Vice-président demeure disponible.

Il a été décidé après un long débat de constituer trois groupes de travail. Le premier est chargé de la défense des usagers sur l'ensemble des réseaux et s'occupera du matériel roulant, de la signalisation et surtout de l'interconnexion avec les autres modes de transports en commun. Le deuxième groupe traitera de l'organisation interne des gares, en s'inspirant des meilleurs exemples français et étrangers, notamment ce qui s'est passé au Danemark, en Espagne ou en Allemagne. Le troisième étudiera l'environnement des gares, que celles-ci soient ou non prévues dans le cadre de contrat de développement territorial.

Le Comité stratégique s'est réuni une deuxième fois le 17 avril dernier. Les trois groupes de travail ont été constitués et, pour chacun, deux rapporteurs ont été désignés. L'un représente les élus, l'autre les représentants de la société civile (patronat, syndicats, Chambres de commerce, Chambres d'agriculture ou Chambre des métiers). A la demande des Présidents SANTINI, LE BOUILLONNEC et GUYOT, j'ai accepté d'être co-rapporteur du troisième groupe (le groupe C) qui s'occupe de l'environnement des gares. Je partage cette responsabilité avec Monsieur Jean-Pierre HUBERT, Vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et membre du Conseil économique et social d'Ile-de-France.

Le groupe C s'est réuni le mardi 22 mai pour préparer les thèmes des interventions qu'il présentera avec les deux autres groupes à la prochaine réunion plénière du Comité stratégique fin novembre ou début décembre. Avec mon collègue HUBERT et les dirigeants de la Société du Grand Paris, notre groupe étant directement relié à la Directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, Madame Catherine BARBE, nous avons abordé deux thèmes de travail.

En premier lieu, le Directeur régional de l'équipement et de l'aménagement de l'Ile-de-France, Monsieur RUYSSCHAERT, a fait le point sur les douze contrats de développement territorial déjà conclus sur les vingt envisagés. Certains sont plus avancés que d'autres, mais une dizaine de gares nouvelles ne sont pas comprises dans les territoires concernés par les contrats. Tout doit être périmétré, défini et signé avant la fin 2013. Il y aura deux phases de déclaration d'utilité publique, une pour la gare (il y aura 72 gares sur l'ensemble du réseau), l'autre pour le programme retenu pour son environnement. Beaucoup de problèmes devront être réglés pour rendre compatibles les contrats de développement territorial avec les PLU, les SCOT et le schéma directeur de l'Ile-de-France.

En second lieu, la Société du Grand Paris nous a proposé de créer un Observatoire de l'évolution des valeurs foncières aux abords des gares. Au terme d'une discussion approfondie avec les 40 membres de ce groupe de travail, il a été convenu de lancer la procédure dans des périmètres de 400 à 800 mètres autour des gares, de recourir à un très large partenariat (Etat, Conseil régional, Chambres des notaires, professionnels de l'action foncière...) et de mettre en place un Comité de pilotage comprenant trois membres du groupe C.

La deuxième réunion du groupe C s'est tenue le 26 juin dernier. De longs débats se sont organisés autour de plusieurs thèmes, après une présentation par Madame BARBE de l'essentiel des études à engager par la Société du Grand Paris. Il s'agit en premier lieu de l'impact du réseau de transports programmé sur l'urbanisation. Cette étude sera disponible à la rentrée de septembre. Elle permettra de classer les futures gares en plusieurs catégories, selon les disponibilités en terrain, les interconnexions avec les autres réseaux de transport et les PLU existants. Il est clair que, selon la position de la gare, selon qu'elle sera soit une gare unique soit une gare d'interconnexion, les révisions des PLU seront d'autant plus importantes.

Les thèmes débattus le 26 juin sont au nombre de trois. D'abord, l'environnement des gares doit-il comprendre, outre les logements, des surfaces réservées aux entreprises et aux commerces de proximité ? Ensuite, comment prévoir les flux de circulation autour des gares, en tenant compte des voiries existantes ? Enfin – et c'est le point le plus difficile –, faut-il prévoir des emplacements de stationnement pour les voitures ou doit-on limiter ces espaces simplement aux systèmes collectifs du type Vélib' ou Autolib' ?

Les différents sujets qui feront l'objet d'examen concrets dans quelques gares figurant dans les premiers contrats de développement territorial seront débattus lors de la prochaine réunion de ce groupe fixée au mardi 2 octobre prochain.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'ajouter à ce bref compte-rendu deux éléments de cadrage de nos travaux. Le premier concerne le rôle effectif du Comité stratégique. Il a été clairement précisé par le Président LE BOUILLONNEC et par les six rapporteurs : « Nous n'entendons pas nous occuper des contestations qui pourraient s'élever pour telle ou telle gare du réseau. Nous sommes une instance consultative auprès de la Société du Grand Paris et notre compétence se situe au niveau de l'ensemble du réseau, soit pour définir l'intérieur des gares, soit pour nous occuper de la programmation de l'environnement. »

La deuxième question, beaucoup plus importante : Le nouveau gouvernement va-t-il conserver, modifier ou abandonner le projet dont nous sommes les acteurs ? Le discours prononcé le mardi 26 juin par Madame DUFLOT, Ministre de l'égalité des territoires et du logement à l'inauguration de l'exposition Architecture et design des gares du Grand Paris, qui avait été organisée par un architecte qui a beaucoup travaillé avec nous sur les projets Renault, Monsieur FERRIER, donne un premier éclairage. S'adressant à tous les responsables du projet, la Ministre a déclaré que le Gouvernement souhaite maintenir et poursuivre le projet du Grand Paris express. « Mais, a-t-elle ajouté, il faudra le réconcilier avec le projet d'égalité des territoires ». Cette double affirmation permet toute modification et tout changement.

Elle a poursuivi son discours en précisant les trois exigences défendues par le gouvernement, avec des priorités, car tout ne peut se faire en même temps. Il semble que les deux priorités déjà dégagées par la Société du Grand Paris, prolongement vers le nord de la ligne 14 et mise en place de la première tranche basse entre Champigny et le Pont de Sèvres ne soit pas discutée.

C'est sur le reste qu'il y aura discussion.

Troisièmement, proximité pour répondre à l'urgence du quotidien et efficacité, car il y a obligation de résultat. C'est évidemment sur le financement des deux premières tranches du projet que nous pourrions avoir la certitude que le projet sera effectivement engagé.

Je rappelle, pour nos collègues, que le coût du prolongement de la ligne 14 vers le nord représente 1,5 milliard d'euros et que le coût de la première tranche du grand réseau entre Champigny et le Pont de Sèvres représente 4 milliards d'euros. Par conséquent, il faudra donc trouver soit des emprunts soit des crédits européens pour pouvoir engager l'opération. Je compte sur l'appui de notre Député Thierry Solère, qui siège heureusement à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée, assemblée qui est compétente pour les problèmes de transport et notamment sur le projet du Grand Paris. Au Sénat, nous aurons également une commission identique du développement durable et de l'aménagement du territoire, ce qui nous permettra de suivre l'évolution de ce projet.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à votre disposition une clé USB établie par la Société du Grand Paris, qui contient la documentation actualisée sur l'ensemble des contrats de développement territorial et surtout le texte du discours de Madame DUFLOT. C'est un discours lyrique sur les gares et un peu flou sur l'avenir. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Monsieur FOURCADE. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet très important ? Non. Je crois que vous avez fait un très bon résumé. Le problème est de savoir à quelle sauce nous allons être mangés par le nouveau gouvernement et la Ministre qui, rappelons-le au passage, était totalement opposée au réseau du Grand Paris express. Elle s'est exprimée avant les élections présidentielles, à de nombreuses reprises. Elle a même voté contre. Nous avons donc quelque inquiétude sur le maintien de sa position.

La deuxième vraie question – vous l'avez évoquée – c'est le financement. On sait qu'aujourd'hui Bercy n'est pas très favorable au déblocage des 4 milliards d'euros pour l'arc sud. La seule bonne nouvelle réside dans le fait que nous savons que, si le projet démarre, il démarrera avec nous. La première station sera donc bien faite au Pont de Sèvres, entre le Pont de Sèvres et Noisy Champs, s'il démarre. S'agissant des deux autres interrogations, nous verrons bien.

En ce qui concerne le CDT, je vous remercie d'avoir évoqué le fait que GPSO a beaucoup avancé sur ce dossier et nous sommes l'un des CDT les plus avancés, parmi les 12 actuellement en pré-signature. Nous devrions signer le nôtre le 18 octobre. Nous aurons ainsi avancé à marche forcée, mais le Préfet CANEPA se satisfait tous les jours des bonnes relations entre les sept villes de GPSO. Demain après-midi à 15 heures, nous avons un autre Comité de pilotage, le troisième, pour arrêter justement le positionnement précis des trois gares qui seront implantées sur

le territoire de GPSO, avec le Préfet GUYOT et l'ensemble de nos partenaires RATP, SNCF, Société du Grand Paris et l'ensemble des villes concernées.

L'enquête publique doit être lancée entre septembre et novembre. Voyez à quelle vitesse travaille la Société du Grand Paris. C'est assez impressionnant et nous pouvons la féliciter de ce travail extraordinaire qui nous impose de suivre une cadence presque infernale. Tant mieux, car il en va de l'avenir de la région Ile-de-France et de son positionnement au niveau européen et même mondial. Merci en tout cas, Monsieur FOURCADE, de nous représenter dans cette instance importante.

1. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2012 relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions de fonctionnement et précision - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions d'objectifs ou d'équipement correspondantes - Remises gracieuses - Mise à la réforme d'un véhicule en vue de sa cession - Autorisation

Mlle Christine LAVARDE, Conseiller municipal, rapporteur

La délibération numéro 1 comporte plusieurs points. Je vais rentrer un peu plus dans le détail sur le point numéro 1, qui concerne la décision modificative numéro 1 pour l'exercice budgétaire 2012. L'ensemble des mouvements financiers de cette DM sont repris dans le graphique de la page 4 du rapport.

Dans un premier temps, il s'agit de la reprise des résultats conformément à la délibération numéro 3 du 16 mai 2012, à savoir que 11,5 millions d'euros sont ajoutés en recettes à la section de fonctionnement. Les deuxièmes mouvements d'ordre important sont les nouvelles dépenses : 4,5 millions d'euros de dépenses sur les 5,2 millions d'euros de dépenses nouvelles sont des dépenses « subies ».

1,5 million d'euros sont inscrits au titre du SRIF. Dans un premier temps, lors du budget prévisionnel, et devant l'absence de données communiquées par la Direction des finances publiques, puisque les données définitives ne nous sont parvenues que le 18 juin, nous avons fait une inscription conforme à l'évolution que l'on pouvait anticiper au vu des éléments communiqués sur la tendance globale d'évolution du montant général du SRIF.

3 millions d'euros de subventions sont versés au budget annexe piscine-patinoire. Je reviendrai plus en détail sur ce budget à la fin de la présentation de la DM1. Il reste au final 700 000 euros de dépenses résiduelles, parmi lesquelles on peut noter la part importante des fluides pour 300 000 euros et la subvention exceptionnelle à l'ACBB pour 50 000 euros. Les autres dépenses sont plus marginales et correspondent notamment aux subventions qui sont évoquées au point numéro 2 de cette délibération.

Sur la partie fonctionnement du budget, je tiens à vous faire

remarquer que la politique active de la municipalité pour faire reconnaître les différentes maladies professionnelles dont peuvent souffrir les agents de la Ville lui permet de respecter ses obligations vis-à-vis de l'emploi des personnes handicapées. Cette politique vous avait été présentée lors d'un précédent Conseil municipal. A ce titre, les crédits inscrits au titre de la contribution au fonds sont restitués dans cette délibération.

Enfin, après ajout des recettes nouvelles, la section de fonctionnement s'équilibre à 196,8 millions d'euros contre 184,9 millions d'euros au budget primitif. Elle dégage un excédent de 6,7 millions d'euros, virés en section d'investissement. Ils s'ajoutent aux 7,7 millions d'euros déjà prévus au budget prévisionnel.

Concernant la partie investissement, il n'y a pas d'élément significatif à relever dans la partie recettes. Concernant les dépenses, il faut noter l'ouverture en AP et en CP pour un montant de 530 000 euros, de manière à permettre l'acquisition par la Ville des locaux du centre social du Pont de Sèvres. Par ailleurs, les services des bâtiments ayant réussi à effectuer un certain nombre de travaux dès les vacances de printemps, des travaux complémentaires peuvent être envisagés pendant l'été, notamment dans les écoles et dans les crèches, pour un montant de 780 000 euros. Voilà pour le budget principal.

Concernant les budgets annexes, seul le budget piscine-patinoire fait l'objet de mouvements particuliers. Dans un souci de prudence et dans l'attente de l'encaissement effectif des sommes dues, toutes les recettes d'assurance ont été annulées. Il existe en effet une grosse incertitude sur la date du versement de ces indemnités. En conséquence, les nouvelles dépenses de fonctionnement, à savoir la location du bassin provisoire et le complément de subvention à verser au délégataire, sont financées par la subvention d'équilibre du budget principal de 3 millions d'euros.

En section d'investissement, les surcoûts liés aux nouveaux désordres et non conformités apparus lors des travaux de réparation nécessitent d'augmenter les dépenses de la section d'investissement à hauteur de 3,7 millions d'euros. Ces dépenses sont couvertes par un recours à l'emprunt. La délibération numéro 7 reprend plus en détail le coût de ces travaux.

En résumé, les coûts liés aux travaux de la piscine sont donc augmentés de 6,7 millions d'euros dans cette DM1. Je vous rappellerai juste pour mémoire que les travaux de rénovation et d'agrandissement réalisés de 2001 à 2003 pour le complexe piscine-patinoire ont coûté 23 millions d'euros, financés uniquement par un emprunt dont le remboursement a débuté sous l'actuelle municipalité. Je pense que l'on peut regretter que le suivi du chantier à l'époque n'ait pas été plus minutieux. Cependant, la jurisprudence Outreau laisse espérer à la Ville une prise en charge significative des coûts directs et indirects (donc la location du bassin provisoire) par les assurances, mais pour l'instant, nous ne pouvons qu'avoir un regard prudent sur ce dossier.

Pour conclure sur cette décision modificative, je ne peux qu'inciter notre assemblée à la plus grande vigilance et à la plus grande prudence, notamment au vu de la déclaration de politique

générale du nouveau gouvernement et de l'audit de la Cour des comptes sur l'état des finances publiques. En effet, il ne vous aura pas échappé que, pour respecter l'engagement jugé impératif de ramener le déficit à 3 % du PIB dès 2013, les magistrats de la Cour préconisent d'agir en priorité sur la baisse des dépenses, ce qui passera par un gel de la masse salariale des administrations publiques en valeur absolue, par un gel sur trois ans des dotations aux collectivités locales. A la page 140 de ce même rapport, il est écrit : « Pour limiter les inégalités entre territoires, la péréquation des ressources entre les collectivités locales devra en même temps être renforcée ». Je pense donc qu'il nous faut poursuivre sur la voie empruntée depuis trois ans, à savoir conforter notre autofinancement et réduire notre dette en prévision d'une évolution qui devrait être plutôt défavorable de la péréquation.

Voilà ce qu'il en était pour le point numéro 1. Je vais être beaucoup plus rapide sur les points suivants. Le point numéro 2 concerne l'attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Ces crédits étaient inscrits au BP et il convient aujourd'hui de les répartir pour 16 projets portés par dix structures différentes. La Ville apporte 42 000 euros de financement sur les 72 000 euros de coût total du projet, les restes étant versés par l'Etat et le Conseil général.

Le point numéro 3 concerne l'attribution de subventions. Neuf subventions sont versées pour un montant qui varie entre 1 400 euros et 150 000 euros. En pièces jointes se trouvent les conventions d'objectifs pour trois associations : Boules et billes, Le cirque nomade et Reprends ton souffle, car le montant de subvention versé sur l'année 2012 excède le montant minimum ne nécessitant pas la signature de conventions d'objectifs avec la Ville.

Le point numéro 4 concerne des remises gracieuses. La Ville aide cinq familles pour un montant total de 9 400 euros. Le point numéro 5 est la mise à la réforme d'un véhicule nacelle acquis en 2002.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été précisé que les crédits de paiement présentés au point 2 ont été inscrits en dépense d'investissement dès le BP. Le groupe @lternance s'est interrogé sur les associations retenues dans le cadre du CUCS. Ces associations sont retenues par la Ville, le Conseil général et l'Etat, au regard des actions qu'elles mènent. Le groupe @lternance a demandé des précisions sur la ventilation des 150 000 euros de subvention versés à l'ACBB. Comme en fin de saison dernière, cette subvention vise à accompagner les sections qui ont eu de très bons résultats sportifs. Ces résultats sont rappelés dans la communication sur les résultats sportifs à venir. Par ailleurs, elle permet à la section rugby d'atterrir de fédérale 1 en fédérale 2 et à la section football de pouvoir envisager une nouvelle saison en division d'honneur.

En commission, la subvention de 15 000 euros versée à l'as-

sociation des Vieilles maisons de France a été évoquée. Le calendrier n'est pas encore connu avec précision, mais il s'agit de montrer à la Fédération française de tennis qu'une solution alternative est possible. La mission d'étude sera confiée à un cabinet spécialisé indépendant.

Avis favorable de la Commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette DM1 ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, nous avons examiné en Commission des finances cette DM1. A l'inverse de la loi de finances rectificative du gouvernement, cette DM1 ne modifie pas fondamentalement le budget. C'est simplement une petite correction sur un certain nombre de points.

Mon souci était de voir si les crédits de paiement avaient été prévus pour l'engagement des opérations en liaison avec GPSO. Nous les avons déjà votés au budget primitif, puisque nous avons voté les crédits la semaine dernière à GPSO. Comme il n'y a pas beaucoup de changement et comme quelques subventions ne recueillent pas nos faveurs, nous nous abstenons sur l'ensemble de la délibération.

M. FUSINA

L'article 1 de la délibération modifie à la marge le budget primitif. Nous avons voté contre le budget primitif. Nous voterons donc contre cette décision modificative, ce qui est cohérent. Je ne reviens pas sur le discours vertueux de Madame LAVARDE, nous indiquant qu'elle reconstitue des marges. Nous savons très bien que cette reconstitution des marges se fait au détriment de l'investissement et il ne se passe plus grand-chose sur la ville habitée. On peut le vérifier tous les jours.

La parenthèse étant refermée, le budget annexe de la piscine-patinoire appelle toute notre attention et notre vigilance. Nous y reviendrons tout à l'heure, mais nous assistons à une nouvelle dérive sur l'opération, mais je détaillerai plus tard la position du groupe. Nous nous abstenons donc sur le vote du budget annexe piscine-patinoire.

Concernant les autres articles, nous les voterons. Ce sont des articles qui nous paraissent tout à fait convenables. Nous voterons positivement les articles 2 et suivants de la délibération. Merci.

M. BAGUET

Merci. Pas d'autres demandes de parole ? C'est effectivement une décision modificative assez légère. La DM1, en général, n'est qu'une adaptation. Le budget primitif est beaucoup plus important et

la DM2 de fin d'année recale le budget par rapport aux dépenses réellement réalisées et aux recettes réellement encaissées.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, Monsieur FUSINA, sur le fait qu'il ne se passerait pas grand-chose dans la ville habitée. Au contraire, dans cette DM1 et dans les délibérations qui vont suivre, vous verrez qu'il y a de nombreux projets. Jean-Pierre FOURCADE a évoqué lui-même les douze projets GPSO, dont le budget a été voté pour partie chez GPSO le 28 juin dernier. Ici, nous confirmons cet engagement de la Ville et le partenariat avec GPSO pour ces douze projets urbains qui vont très sensiblement améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et nous nous en félicitons pleinement.

Sur la subvention supplémentaire qui a été évoquée tout à l'heure à Vieilles maisons françaises – et non Vieilles maisons de France –, nous avons eu une demande de l'association pour une subvention exceptionnelle de 15 000 euros, qui ne figure pas dans les documents. Nous l'avons évoquée en Commission des finances pour ceux qui étaient présents. Je vous invite à voter cette subvention qui est très importante, parce qu'elle va permettre à Vieilles maisons françaises de faire appel à un cabinet d'études indépendant spécialisé sur l'évaluation financière précise du coût d'un projet alternatif à l'extension de Roland Garros, notamment le coût de la couverture partielle de la bretelle qui va du périphérique au tunnel de Saint-Cloud, l'idée étant de faire, comme sur la partie ouest du carrefour des Anciens Combattants, exactement l'équivalent sur la partie est, côté Paris. Ceci permettrait de libérer les cours de tennis en terre battue qui sont aujourd'hui sur le boulevard d'Auteuil. Cela permettrait de répondre aux attentes de la Fédération française de tennis, sans avoir à démolir le cours numéro 1 et sans avoir à construire un cours dans les serres d'Auteuil, qui fait polémique, comme vous le savez.

Je crois que c'est notre contribution à cette évaluation très précise, car les chiffres qui circulent aujourd'hui, tant du côté de la Fédération française de tennis que de la Ville de Paris vont du simple au décuple. Il faut savoir ce que cela va exactement nous coûter. Nous avons donc décidé de nous associer à la démarche de proposition de solutions – car on ne peut pas toujours s'opposer ; il faut faire des propositions. Ce sera donc notre contribution à cette proposition alternative de Vieilles maisons françaises et des associations de défense de l'environnement du Bois de Boulogne.

Si vous en êtes d'accord, nous rajouterons donc à cette délibération cette subvention de 15 000 euros. Je voudrais également féliciter et saluer les services des finances – nous ne l'avons pas fait tout à l'heure – et notamment son Directeur, Monsieur MATYSEN. Vous avez vu encore une fois que Boulogne-Billancourt est à l'honneur dans La Gazette des Communes pour notre bonne gestion. Tout à l'heure, nous sommes passés rapidement sur la communication financière. Je voulais vous dire que la renégociation d'un certain nombre d'emprunts, notamment un emprunt auprès de la Caisse des dépôts, renégocié à la baisse au mois d'avril 2012, nous a fait économiser un gain actualisé de 270 000 euros.

Nous avons renégocié également en avril 2012 un encours de 10,5 millions d'euros à taux indexé et son swap en taux fixe à 2,87 % sur 17,5 ans, ce qui nous a fait gagner 1 580 000 euros. La renégociation d'un deuxième encours de 2,5 millions d'euros à taux indexé et son swap à taux fixe à 2,32 % sur 18,5 ans nous a fait gagner 517 000 euros. Le total de ces trois renégociations est donc une économie pour la Ville de 2 367 000 euros. Je crois que nous pouvons nous féliciter de ce bon suivi de nos finances et de la dette. Je parle sous le contrôle de Monsieur VINCENT, qui opine du chef. Je vous remercie de vos compliments. C'était à souligner.

Je voudrais ajouter un dernier mot, pour ne pas allonger les débats, sur la situation financière. Christine LAVARDE l'a dit excellemment tout à l'heure, compte tenu du discours de politique générale du Premier ministre à l'Assemblée nationale et compte tenu du rapport de la Cour des comptes qui a été présenté par Monsieur MIGAUD, nous devons nous attendre malheureusement à des temps difficiles dans les années à venir pour nos collectivités locales et plus particulièrement les collectivités locales qui sont montrées du doigt comme des collectivités locales riches. Il est vrai que Boulogne-Billancourt a été une ville riche pendant longtemps. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je rappelle qu'il y a quelques années – il y a 20 ou 30 ans – la seule entreprise Renault contribuait à hauteur de 55 % de l'ensemble des recettes de la Ville. Ce n'est plus le cas.

Il faudra bien que nous fassions nous aussi des économies et que nous soyons très attentifs à ce qui peut nous arriver sur le plan des contributions et des solidarités, comme cela a été dit par Christine LAVARDE tout à l'heure, qu'il s'agisse des solidarités horizontales, avec l'augmentation significative du Fonds de solidarités d'Ile-de-France, qui est passé de 180 millions d'euros à 270 millions d'euros. D'ailleurs, la DM1 prévoit 1,5 million d'euros supplémentaires. Nous pouvons bien espérer, puisque l'assiette des contributeurs va être élargie, une petite baisse en 2013. Pour autant, il y aura de l'autre côté la solidarité verticale qui va s'appliquer en année pleine en 2013, avec le Fonds national de péréquation (FPIC), qui risque de nous coûter cher.

On ne parle pas beaucoup de rigueur. Ce mot n'est pas partagé. Je le regrette, parce que nous sommes dans une période de rigueur. Nous ne sommes pas sortis des crises économiques et financières successives. Il faut que nous en prenions tous conscience. Même si cela est difficile, cette rigueur doit être partagée pour être mieux supportée.

En tout cas, merci à Madame LAVARDE et aux services pour la présentation de cette DM1 très complète. Souhaitez-vous que nous votions chapitre par chapitre ou section par section ? Une nouvelle jurisprudence, Monsieur FUSINA, nous permet de voter section par section. J'ai le texte sous les yeux. Nous votons section par section. Les votes ont déjà été annoncés.

La section fonctionnement du budget principal s'équilibre à 11 937 283 euros.

La section investissement du budget principal s'équilibre à 20 354 803 euros.

L'équilibre général du budget se situe à 32 292 086 euros.

S'agissant des autorisations de programme et des crédits de paiement, nous sommes à 210 millions d'euros en AP et 25 millions d'euros en CP.

Sur les budgets annexes, il n'y a pas de mouvement sur le budget BBI. Sur l'aménagement des terrains Renault, l'équilibre général du budget se situe à 15 524 620 euros. Sur le Théâtre de l'Ouest parisien, l'équilibre général du budget se situe à 2 623,32 euros. L'équilibre général du budget piscine-patinoire se fait à 11 201 396 euros. Sur les locations immobilières, l'équilibre du budget se situe à 146 884 euros. Sur l'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'ensemble des budgets annexes, nous avons 77 723 104 euros en autorisations de programme et 76 790 139 euros en crédit de paiement.

Point numéro 1 : Approuvé à la majorité (abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que de Mmes BAUCHE, LAUREAU et PINEAU et vote contre du groupe @lternance).

Point numéro 2 : Approuvé à l'unanimité (abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que de Mmes BAUCHE, LAUREAU et PINEAU).

Point numéro 3 : Approuvé à l'unanimité (abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que de Mmes BAUCHE, LAUREAU et PINEAU).

Point numéro 4 : Approuvé à l'unanimité (abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que de Mmes BAUCHE, LAUREAU et PINEAU).

Point numéro 5 : Approuvé à l'unanimité (abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que de Mmes BAUCHE, LAUREAU et PINEAU).

La délibération n° 1 est approuvée.

2. Versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour la réalisation de divers projets d'aménagement sur le territoire de la ville de Boulogne-Billancourt - Acceptation du principe de ce fonds de concours et de ses modalités de versement

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Nous avons déjà abordé ce point qui consiste en un versement d'un fonds de concours de la Ville à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest dans l'objectif de réaliser divers projets d'aménagement, principalement d'aménagement de voirie et d'espace public sur le territoire de la Ville de Boulogne. Vous avez la liste de tous ces projets, qui vont du mail Maréchal Juin au square de Coubertin, en passant par l'avenue Pierre Grenier, la fin de l'îlot de Lattre, dont nous avons eu l'occasion de parler tout à l'heure, la place des Ecoles, la place de

Solferino, ainsi que la rénovation des ascenseurs du parking de l'Hôtel de ville, qui sera certainement très bien accueillie par l'ensemble des Boulonnais.

Je précise que cette délibération est la délibération miroir de celle qui a été votée à GPSO.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Madame PINEAU, Monsieur FUSINA.

Mme PINEAU

Monsieur le Maire, la difficulté avec cette délibération réside dans le fait que, pour les élus qui ne sont pas membres de GPSO, elle nous donne l'occasion de découvrir des projets sans qu'on en connaisse la réalité. Nous voterons donc pour cette délibération, mais j'aurais aimé que soit joint un document sur le contenu des projets sur le square Coubertin, la place de Solferino, la rue des Tilleuls... Tous les riverains nous en parlent. Ils nous parlent des problèmes liés aux arbres. Est-ce que sur le square Coubertin sera réalisé le projet que j'avais défendu il y a huit ans ou un projet tout à fait différent, ce qui serait votre droit le plus strict ? Ici, on nous demande de voter les yeux fermés des montants sans savoir à quoi ces projets sont reliés. Je sais bien que j'en saurais un peu plus si j'étais élue de GPSO, mais nous sommes des élus municipaux. Je trouve qu'il serait bon, dans le cas de ce genre de délibération, on nous présente les projets.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, le groupe @lternance votera cette délibération, parce qu'il y a des projets tout à fait intéressants, notamment celui du parking du centre-ville, concernant les escalators, projet attendu depuis de nombreuses années. En revanche, le groupe @lternance déplore que rien ne soit prévu en matière de pistes cyclables. Cela fait des années que nous vous demandons d'avancer sur ce sujet. Nous avons voté un schéma d'aménagement, nous avons fait une grosse opération de communication et il ne se passe rien. La population attend des pistes cyclables, Monsieur le Maire. Je pense que vous l'avez compris. Les dernières élections l'ont prouvé. Mettons-nous au travail.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, s'agissant de cette délibération, il faut voir ce dont il s'agit. C'est un fonds de concours obtenu de la Communauté d'agglomération, qui permet de partager le coût d'opérations de voirie ou d'opérations de requalification de places, d'îlots ou d'avenues. Au total, cela porte sur un peu plus de 5 millions d'euros de crédits de paiement. Il ne faut pas en

faire quelque chose d'essentiel. Ce ne sont pas des projets compliqués, ce sont des améliorations.

Je trouve que le mécanisme qui consiste à discuter avec la Communauté d'agglomération et à se partager, comme on le fait pour Issy-les-Moulineaux – et c'est une innovation pour Boulogne – à 50-50 des opérations qui sont des opérations de requalification de voirie ou de réalisation d'espaces verts est une bonne opération. Je l'ai votée au Conseil d'agglomération. Par conséquent, nous voterons cette délibération ici même, puisqu'il faut bien engager ces travaux et le mécanisme des fonds de concours est un bon mécanisme. La seule question d'avenir est de savoir si, compte tenu de l'augmentation des péréquations et notamment de la mise en place de la péréquation nationale qui va progresser jusqu'à 2017, nous pourrions continuer à dégager sur le budget de la Communauté d'agglomération le mécanisme des fonds de concours. C'est une question importante que vous verrez demain.

Je trouve en tout cas que, pour ces 5 millions d'euros d'investissement, c'est une opération intéressante.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame BELLARD pour répondre.

Mme BELLARD

Vous avez vu que ces projets sont répartis sur à peu près toute la ville. Ils ont pour objectif de répondre à des besoins particuliers. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'espace public pour les résidents, puisque l'on touche ponctuellement les différents quartiers de la ville. Pour ce qui est de l'opération des fonds de concours, faisons tout ce qu'il est possible de faire dès aujourd'hui. Pour répondre à votre question, Madame PINEAU, ces projets ont fait le fruit de concertations avec les habitants à plusieurs reprises. Vous parliez de la place des Ecoles et des arbres. Nous nous sommes rendus sur la place à deux reprises pour discuter et argumenter arbre par arbre avec l'expert et l'état phytosanitaire. Le travail a été fait en profondeur. Bien évidemment, la concertation n'est jamais terminée. Les mairies de quartier restent en permanence attentives à tout ce qui peut leur être remonté. L'idée est vraiment de répondre ponctuellement par des améliorations de l'espace public qui bénéficieront à tous. Je vous ferai part du détail des projets avec plaisir.

Pour les pistes cyclables, c'est un projet qui est porté directement par GPSO. Les décisions sont prises à ce niveau par GPSO qui a déjà eu une réflexion sur l'ensemble du territoire.

M. BAGUET

Monsieur FUSINA, il ne faut pas dire qu'il serait temps de commencer à travailler. Nous travaillons depuis déjà quatre ans et demi. Si vous ne vous en êtes pas rendu compte, je suis inquiet. Nous avons parlé, dans la question d'actualité de Madame LAUREAU, du contrat de pôle Pont de Saint-Cloud-Billancourt. Je ne

sais pas si vous avez noté qu'il y a maintenant une piste cyclable qui part de Rhin et Danube et qui permet d'aller jusqu'au parc de Saint Cloud. C'est déjà une grande avancée. Elle permettra de rejoindre la station du T2. Nous allons faire la même chose sur le pont de Sèvres.

Dès que nous pouvons créer des pistes cyclables, nous le faisons. Un schéma de circulation douce a été voté par GPSO – vous êtes membre de GPSO. Il est en cours d'étude. Tout n'est pas simple, mais nous progressons. Une piste cyclable a été construite sur le pont d'Issy. Nous progressons. Dès que nous pouvons mettre en place des pistes cyclables sur Boulogne-Billancourt ou au niveau des liaisons entre nos différentes communes, nous le faisons. Nous ne sommes donc pas inactifs.

Nous avons également évoqué le projet Pierre Grenier. Il y a déjà eu deux réunions de concertation avec les riverains sur Pierre Grenier. Il y aura donc une piste cyclable sur Pierre Grenier pour aller de la porte de Saint-Cloud au pont de Billancourt, dans les deux sens. Dès que nous pouvons le faire, on le fait. Ceci est inscrit dans le schéma des circulations douces.

Par ailleurs, je voudrais dire que les projets ne sont pas si simples que cela. Le nombre de réunions de concertation organisées est important. Il y a peut-être un défaut de communication, Madame PINEAU. Si vous n'êtes pas informée des réunions de concertation avec les riverains, il faudra que nous vous informions les uns et les autres. Nous avons organisé beaucoup de réunions de concertation et il n'est pas si simple que cela, Monsieur FOURCADE, de concilier des attentes contradictoires. Nos concitoyens veulent parfois des squares au milieu des places. D'autres au contraire refusent les squares, parce qu'ils ne veulent pas de nuisances. Certains veulent que nous aménagions de telle façon l'espace public. D'autres, d'une autre façon. Ce ne sont pas des dossiers simples. Je vous l'assure. Sinon, ils auraient été réalisés depuis longtemps. Nous essayons de donner la meilleure satisfaction et répondre de la meilleure manière possible aux attentes parfois contradictoires de nos concitoyens.

Enfin, sur les fonds de concours, je tiens à vous dire, Monsieur FOURCADE, que nous avons créé dès mon élection en 2008 un fonds de concours avec la CAVDS, qui a été repris par GPSO pour la ZAC Seguin Rives de Seine. Je rappelle que sur les 130 millions d'euros de contribution du contribuable boulonnais à l'équilibre de l'opération de la ZAC Seguin Rives de Seine, 65 millions d'euros sont portés par la Communauté d'agglomération. Nous avons déjà un fonds de concours en place et cela soulage beaucoup nos finances locales.

Nous venons de créer un nouveau fonds de concours spécifiquement pour ces douze projets urbains. Est-ce que ces fonds de concours vont perdurer en fonction de la montée en puissance des prélèvements qu'évoquait Christine LAVARDE. Vous avez assisté à la présentation du compte administratif de GPSO le 28 juin dernier par notre Vice-président chargé des finances, Denis BADRE. Il vous a expliqué qu'aujourd'hui, au titre de la contribution du bloc communal (les sept villes plus GPSO), nous étions ponctionnés à hauteur de 29 millions d'euros. A échéance

2016, la contribution du bloc communal va être de 80 millions d'euros. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte de cela. Nous sommes aujourd'hui à 29 millions d'euros et nous allons passer à 80 millions d'euros en l'espace de trois exercices budgétaires.

Ce n'est pas lié à la gestion de la Ville, ni à la gestion de GPSO. C'est ce que nous pourrions appeler un effet pervers d'un élément extérieur. En tout cas cet effet pervers d'un élément extérieur nous coûte 51 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Il nous faudra prendre en compte chaque fois que nous prendrons des décisions au sein de notre assemblée et de GPSO ces 51 millions d'euros que nous devons trouver quelque part dans nos budgets. Je rappelle que le budget de GPSO représente à peu près 250 millions d'euros, alors que le budget de la Ville s'élève à 170 millions d'euros. Même si les deux budgets réunis représentent 420 millions d'euros, il faut trouver 50 millions d'euros, même si nous ne serons pas les seuls à payer. Issy-les-Moulineaux va payer aussi, mais il s'agit de sommes considérables.

En tout cas, je pense qu'il s'agit d'une bonne délibération. Je remercie les services, Madame BELLARD et les maires adjoints territoriaux qui ont tous participé à ces réunions de concertation. Nous allons améliorer la communication avec les élus de la Ville. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

3. ZAC Seguin Rives de Seine - SAEM Val de Seine Aménagement – Rapport des représentants

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des représentants du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de la SAEM Val de Seine aménagement. Ce rapport est divisé en quatre parties. La première concerne les engagements de la Ville de Boulogne-Billancourt vis-à-vis de la SAEM. La seconde a trait aux éléments financiers. Pour mémoire, les comptes de la SAEM sont clos au 31 décembre 2011. C'est le huitième exercice social de la SAEM. Il a une durée de 12 mois et ces comptes financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 16 mai 2012 et ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin dernier.

Nous avons l'occasion de parler régulièrement de l'activité de la société. Elle concerne l'année 2011. La SAEM a continué à exercer la conduite au titre de la CPA qui est signée entre la Ville de Boulogne et la SAEM. Elle a été signée pour la première fois en 2004 et a été suivie de deux avenants. En 2012, la SAEM doit poursuivre cette opération d'aménagement, en remettant à la Ville, au fur et à mesure de leur réalisation, les espaces publics ainsi que les équipements publics. Le dernier titre, enfin, nous présente l'exercice des mandats d'administrateurs au sein des organes sociaux comme à la Commission d'appel d'offres.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaire. Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné la procédure particulière qui accompagne ce rapport annuel, puisque cette année, il n'a pas été discuté à la SAEM, mais le groupe comprend parfaitement l'obligation imposée par la Chambre régionale des comptes. Il a demandé à ce que soit évoqué lors du prochain Conseil d'administration de la SAEM le niveau de la dette. En effet, cette dernière augmente sans que de nouvelles ressources financières apparaissent. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE, Monsieur VINCENT et Madame VOUETTE.

M. VINCENT

Je ne peux que confirmer ce que vient de dire Christine LAVARDE. Effectivement, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter ce rapport au Conseil d'administration. C'est bien dommage. Cela dit, c'est un rapport factuel qui décrit la situation en fin d'année. C'est surtout l'analyse prospective qui nous intéresse et que nous voulons faire. Je réitère donc ma demande d'un véritable débat prospectif lors de la prochaine réunion du Conseil.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, en examinant ce dossier, qui est très intéressant et nous fournit beaucoup d'informations, il manque un point fondamental qui est celui de l'endettement. Vous venez de dire, lors de l'examen de la délibération précédente, que nous allions connaître dans les trois ans à venir une augmentation assez forte des prélèvements au titre de la péréquation, aussi bien la péréquation horizontale au niveau de l'Île-de-France que la péréquation verticale vis-à-vis de l'ensemble du pays.

Or je constate qu'à fin 2011, au moment où ce rapport a été établi, la SAEM était endettée à hauteur de 64 380 000 euros, mais elle a encore une possibilité de tirage sur les emprunts qui ont été immobilisés. C'est très bien, mais je vois que le premier remboursement de 5 millions d'euros interviendra le 30 juin 2014 et que deux remboursements de 15 millions d'euros chacun interviendront au cours de l'année 2015. Ceci veut dire qu'il y aura 35 millions d'euros à rembourser avant la fin 2015. Nous sommes en 2012 et je ne vois pas d'où viendront les possibilités de remboursement, sauf à faire de nouveaux emprunts pour pouvoir rembourser les premiers.

Je trouve que ce rapport est très bien fait et, sur le plan analytique, très précis. Mais s'agissant du financement et des problèmes d'endettement, je suis préoccupé. Une vérification est actuellement menée par la Chambre régionale des Comptes. J'ai comme vous été interrogé par les vérificateurs, pour leur donner mon sentiment sur l'ensemble de leurs observations. A partir du moment où il faut rembourser 35 millions d'euros, d'ici la fin 2015, à la fois à la Société générale, à Dexia, qui est dans une situation difficile, et au Crédit agricole, je ne vois pas très bien comment nous allons pouvoir arbitrer, sauf à faire un saut dans l'inconnu, emprunter un peu plus et accroître le déficit.

Les administrateurs qui cautionnent ce rapport n'ont pas, à mon avis, suffisamment pris en compte ce problème de l'endettement. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette opération.

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je reprendrai ce qui a été dit. Ce rapport n'ayant pas été discuté au Conseil d'administration de la SAEM, c'est un document factuel et il n'y a pas grand-chose à en dire. En revanche, je souhaitais intervenir en tant qu'administrateur depuis peu de temps, mais tout de même. J'ai déjà assisté à deux CA. J'aurais aimé pouvoir discuter avec mes collègues ici présents sur les projets en cours et notamment le projet de l'Île Seguin.

Je tiens donc à signaler à mes collègues ici présents que, malgré mes demandes répétées – pas seulement les miennes, d'ailleurs – nous n'avons pas eu les informations demandées, par exemple sur le cadrage de la réflexion menée par Jean NOUVEL. Que va-t-on faire sur l'Île Seguin ? Y mettra-t-on des logements ou non ? C'est une hypothèse qui est discutée, mais en dehors de toute réflexion avec le Conseil municipal. Quelles seraient les incidences financières, environnementales et autres d'une telle décision ? Quelles sont les solutions alternatives ? Quel est le plan de financement prospectif ? Rien, rien, rien.

Monsieur le Maire, vous savez que je vous ai demandé plusieurs fois des notes de cadrage de la SAEM sur tous ces éléments-là et au moins des précisions sur la réflexion menée par Jean NOUVEL. J'estime que les représentants des Boulonnais, c'est-à-dire les élus du Conseil municipal devraient être consultés en amont sur des projets qui les impactent directement et dans leur vie quotidienne et dans leurs finances. Il n'en est rien et je le regrette.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Rapidement, pour lever une ambiguïté, je rappelle que le rapport en tant que tel présenté par Madame BELLARD, au nom des élus de la majorité municipale qui siègent au Conseil d'administration n'a effectivement pas été débattu au Conseil d'administration, car cela ne serait pas conforme à la règle.

Je vous ai d'ailleurs écrit, Monsieur VINCENT et Madame

VOUETTE, pour vous transmettre au préalable ce rapport de la majorité municipale. Je vous ai invités à y apporter des amendements ou à faire votre propre rapport, comme cela était le cas par le passé. Il suffit de retrouver les délibérations du Conseil municipal de 2006 ou 2007. Monsieur de VASSAL faisait, au nom de la majorité municipale, un rapport des représentants du Conseil municipal à la SAEM. Monsieur GABORIT, qui siégeait à l'époque au Conseil d'administration faisait son propre rapport, voire amendait le rapport général. Il ne faut pas laisser dire que ce rapport sort de nulle part.

Il est quand même important de dire que ce n'est pas l'obligation légale. Nous vous l'avons transmis par courtoisie. Nous vous avons proposé de l'amender, mais vous aviez tout à fait le loisir de présenter ce soir votre propre rapport. Chacun est libre de parler en son nom.

Ensuite, je veux dire que cette démarche a été menée à la demande de la Chambre régionale des comptes. Depuis que nous avons ouvert la SAEM aux oppositions du Conseil municipal, les membres de la Chambre régionale des comptes souhaiteraient que nous ayons une présentation du rapport des administrateurs de la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SAEM séparée de la présentation du CRACL. Or jusqu'à présent, au cours de la même séance, Madame DUBOST présentait le CRACL et ensuite le rapport, au nom de la majorité, puisqu'il n'y avait que des représentants de la majorité. Aujourd'hui, il y a une opposition et nous revenons au système en vigueur 2006-2007. Chacun peut s'exprimer.

Il faut donc lever toute ambiguïté. Il n'y a pas un défaut de transparence à la SAEM. Au contraire, il y a une volonté de plus grande transparence. Si nous avons ouvert aux oppositions des sièges au Conseil d'administration, c'est pour cela. Mais vous avez raison, en tant que tel et légalement, ce rapport n'a pas à être débattu en Conseil d'administration.

En revanche, lors de notre dernier Conseil d'administration, nous avons, dans un grand détail, débattu du rapport qui a été présenté à l'Assemblée générale du 27 juin. Nous l'avons évoqué ensemble et nous avons évoqué la situation financière. Cela a été débattu avec les représentants des banques qui étaient présents. Nous avons parlé de ces choses et nous pouvons en parler à nouveau lors d'un prochain Conseil d'administration. Il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit concernant la SAEM. Je veux vraiment lever toute ambiguïté à ce sujet et tout propos qui pourrait être mal interprété. Je ne dis pas que c'est votre volonté, Monsieur VINCENT et Madame VOUETTE. Je veux simplement dire que les choses se font en totale transparence.

Concernant la situation financière de la SAEM, nous en parlons effectivement et le projet avance, ainsi que vous avez pu le constater au niveau du pont de Sèvres. Il n'y a pas que l'Île Seguin qui est concernée. Le Trapèze avance aussi. Notre grande inquiétude est que le chantier s'arrête à la frontière Trapèze ouest-Trapèze est. Nous avons réussi à force de persuasion, malgré la crise économique, financière et sociale qui touche tout le monde, à franchir le Trapèze est, puisque ce dernier se développe

aujourd'hui et rapporte des recettes à la SAEM, puisque les participations des constructeurs sont versées régulièrement. Nous suivons tout cela.

Nous avons l'opération du pont de Sèvres qui consomme des crédits un peu plus vite que prévu. Tant mieux, cela prouve que le rythme de l'opération est soutenu. Nous pourrions évoquer tout cela en temps et en heure. Sur le reste, je n'ai pas grand-chose à dire. S'agissant de la Chambre régionale des comptes, Monsieur FOURCADE, il ne nous est pas possible de nous exprimer aujourd'hui, puisque le pré-rapport ne vous a même pas été adressé, pas plus qu'à moi-même. Il sera probablement adressé fin août. Nous aurons à ce moment-là tout le loisir d'apporter chacun nos remarques et nous débattons bien sûr. Nous présentons ce rapport de la CRC au Conseil municipal. Je me félicite d'ailleurs de la présence de la CRC sur la SAEM. Cela sera un élément de transparence supplémentaire. Nous sommes apparemment deux à nous en réjouir. Tant mieux. Madame VOUETTE.

Mme VOUETTE

Je voulais préciser que vous pouvez annexer au document mon intervention de ce soir. C'est mon rapport au Conseil municipal.

M. BAGUET

Il n'y a pas de problème. Nous l'annexons. Nous votons. S'agissant du vote, nous nous sommes renseignés, car nous nous étions posé la question en Commission des finances. La loi n'interdit pas aux élus de la Ville administrateurs de voter le rapport. Les textes sont très clairs. Ils peuvent le voter. Simplement, la tradition à la SCET (filiale de la Caisse des dépôts et consignations qui accompagne toutes les SAEM) invite les administrateurs élus à ne pas voter en séance publique. Je vous propose de poursuivre dans cette tradition. Les administrateurs ne prendront donc pas part au vote, si Monsieur VINCENT et Madame VOUETTE en sont d'accord. Les textes nous permettent de voter, mais la tradition veut que nous ne votions pas. Monsieur FOURCADE, vous vous absteniez ? Très bien.

La délibération n° 3 est approuvée à la majorité (le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'abstient et les administrateurs de la SAEM ne prennent pas part au vote).

4. Issues de secours A13 - Réalisation de l'issue n°442 rue du Transvaal sur une propriété de la Ville - Réfection de deux courts de tennis - Installation d'une base vie rue des Menus - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents

Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

A la suite notamment de l'incendie dans le tunnel du Mont Blanc en 1999, une profonde modification des textes applicables à

la sécurité des tunnels routiers est intervenue. Ils englobent à la fois les dispositions mises en place progressivement en France depuis 2000 pour les tunnels de plus de 300 m et les obligations découlant de la directive européenne qui concerne la sécurité des tunnels de plus de 500 mètres du réseau routier transeuropéen.

La mise en sécurité du tunnel Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt est inscrite dans le cadre du programme de modernisation des tunnels franciliens dont la responsabilité de la mise en œuvre est assurée par la Direction des Routes d'Ile de France (DIRIF).

La rénovation du tunnel Ambroise Paré comprend la réalisation de 5 issues de secours ainsi définies :

- Issue n°432 : 17 boulevard Anatole France, vers l'entrée des tennis.
- Issue n°435 : 6 av. Charles de Gaulle, face à l'hôpital A. Paré, à côté du terrain de tennis.
- Issue n°440 : 4 ter av. Charles de Gaulle côté Résidence du Parchamp.
- Issue n°442 : rue du Transvaal
- Issue n°444 : Carrefour des Anciens Combattants

Les cinq issues devaient initialement être réalisées sur le domaine public et sous forme d'édicules. La Ville a obtenu de l'Etat qu'elles soient réalisées sous forme de trappes. Seule l'issue n°442, celle de la rue du Transvaal, sera réalisée sous forme d'édicule mais à l'intérieur du site des courts de tennis. Le planning prévisionnel de réalisation de toutes les issues est d'environ 20 mois, avec un délai pour chacun de ces ouvrages variant de 6 à 10 mois.

L'issue n°442 doit être réalisée sur le lot n°87, dépendant de l'immeuble en copropriété du 2 rue du Transvaal, et l'assemblée générale des copropriétaires a donné son accord le 10 mai dernier pour permettre à l'Etat de bénéficier d'une servitude pour réaliser cette issue. La Ville étant propriétaire du lot n°87, il est proposé que la Ville renonce partiellement à son droit d'usage sur ce lot au profit de l'Etat moyennant une indemnité forfaitaire de 8 200 euros et signe l'acte de constitution de servitude pour issue de secours avec l'Etat et le syndicat des copropriétaires.

La réalisation de l'issue n°442 mais aussi les travaux des issues n°432-435-440 et 444 auront un impact sur le fonctionnement du TCBB. Ainsi l'accès principal du site des tennis sera déplacé et, pour les besoins du chantier, les courts n°8 et 9 seront impraticables entre l'été 2012 et février 2013. Le mur d'entraînement côté avenue Charles de Gaulle sera indisponible. Cette perturbation de l'activité du club fait l'objet d'une compensation indemnitaire à la charge de l'Etat au profit du club et les deux courts immobilisés par l'Etat seront remis à neuf. La Ville restera maître d'ouvrage de la réfection de ces courts et l'Etat lui versera au coût réel le montant nécessaire à cette réfection qui est évalué à 500 000 euros environ. En conséquence, il est proposé que la Ville signe avec l'Etat et le TCBB la convention relative à l'utilisation temporaire par l'Etat des installations sportives notamment les courts n°8 et 9.

Le projet nécessite en outre et jusqu'au 31 décembre 2013, l'occupation temporaire par les services de l'Etat d'une emprise d'un terrain communal situé rue des Menus, pour l'instant à usage de parking, afin qu'y soit implantée une base vie. Ce terrain est actuellement gracieusement mis à disposition de l'AP-HP pour le stationnement des véhicules du personnel de l'hôpital Ambroise Paré. En conséquence, il est proposé que la Ville signe avec l'Etat et l'AP-HP la convention de mise à disposition de ce terrain moyennant une redevance annuelle de 6 400 euros révisable conformément à l'avis de France Domaine.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaire. Avis favorable à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

5. ZAC Seguin Rives de Seines – DSP chaud froid – IDEX – avenant n°3

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Nous avons déjà délibéré plusieurs fois sur cette délégation de service public et, pour recadrer ce sujet, il est intéressant de se remémorer que la Ville avait décidé, en 2005, d'engager pour gérer les réseaux de chauffage urbain et de climatisation une délégation de service public. C'est le 30 mars 2006 en Conseil municipal que fut approuvée la délégation de service public avec la société IDEX, sachant que la durée de la délégation était fixée à 24 ans et trois mois.

Pour vous resituer également le contexte, les conditions techniques initiales de la DSP étaient réparties comme telles. Sur la base première de la DSP, nous avions 35 % d'énergies renouvelables. En début de mandat, lorsque nous avons étudié le contexte de délégation, nous avons constaté, avec mon collègue Vincent GRAFFIN, que sur la part d'énergies renouvelables, nous étions dans une définition totalement insuffisante et avons demandé à IDEX de revoir sa copie et de nous présenter un nouveau bouquet énergétique pour cette définition du chaud et du froid sur la ZAC Seguin Rives de Seine.

Une proposition nous a été faite dans un Comité de pilotage en 2009, validée par la Commission de délégation de service

public en février 2010 et approuvée par le Conseil municipal le 18 mars 2010, avec une proposition à près de 65 % d'énergies renouvelables, ce qui est quelque chose de rare et d'unique sur le territoire français. Un tel chiffre s'applique à une échelle plus petite toutefois sur la ville d'Oslo.

Pour resituer la dimension financière du projet, élément essentiel, nous étions en première phase de la délégation de service public sur un investissement initial de 33 529 000 euros. Avec la nouvelle solution technique trouvée, s'appuyant sur la géothermie, le surcoût d'investissement approche les 20 millions d'euros. En raison de cela, nous avons réfléchi à l'économie globale du projet et décidé, en lien avec IDEX, qu'il y aurait des droits de raccordement pris par les promoteurs dès le raccordement initial et non un an plus tard comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui leur fait une réserve de trésorerie.

Par ailleurs, IDEX, dans le contexte d'une solution à plus de 50 % d'énergies renouvelables et du Grenelle de l'environnement, ramène la TVA à 5,5 % et peut récupérer une marge qui lui donne aussi une réserve pour ses investissements supplémentaires. Ceci étant, l'équilibre global était basé sur une subvention. Après discussion avec l'ADEME et la Région Ile-de-France, nous espérions – et c'est ce qui nous avait été promis – une subvention de près de 12 millions d'euros. Mais nous n'avons pas eu cette bonne surprise, puisqu'entre l'ADEME et la Région, il nous est seulement alloué 6,2 millions d'euros.

Nous avons prévu, si la subvention était inférieure à 8 millions d'euros, d'engager une clause de rendez-vous, ce que nous avons fait et nous avons renégocié avec IDEX dans le contexte d'une subvention à moins de 8 millions d'euros, la manière dont nous allions pouvoir, en préservant l'économie globale du projet et en préservant la tarification pour les usagers, arriver à une définition concrète.

La proposition qui vous est faite ce soir dans cette délibération est de prolonger la délégation d'IDEX de 60 mois dans la durée. Le contrat de délégation prendrait à ce moment-là fin le 30 juin 2035. Le planning de réalisation a été aussi repositionné et la date de remise en service de la centrale est resituée au 31 décembre 2014, avec une garantie de continuité de fourniture des énergies chaud et froid maintenue par le délégataire.

Le montant total des investissements est inchangé par rapport à l'avenant 2. Il est de 53,5 millions d'euros, pour une implantation de la centrale géothermique sous la partie est du parc de Billancourt.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération concernant l'avenant 3 de la délégation de service public IDEX, sachant que la commission de délégation de service public s'est réunie le 29 juin 2012 et a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition. Je tiens à saluer le travail réalisé par les services et plus particulièrement, l'investissement de Sandrine ROUSSOT, qui a dépensé beaucoup d'énergie pour aboutir à cette proposition au terme d'un travail de longue haleine. Merci aux services qui ont travaillé sur ce projet.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt, Madame BAUCHE et Madame LAUREAU ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée à la majorité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt trouve très pertinente cette diversification des sources de chaleur et l'appel aux énergies renouvelables. En conséquence, il soutient l'allongement de la durée de la délégation, dans la mesure où il permet justement cette diversification. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Je tiens tout de même à corriger quelque peu l'aspect défavorable du début de discours de Madame BRUNEAU. Nous avons mis en place dans l'opération Renault un système tout à fait novateur, bien avant l'existence de l'ADEME et la prise de conscience des préoccupations environnementales. Nous avons prévu une alimentation par les énergies renouvelables à 35 %, parce que nous pensions qu'il serait difficile de dépasser ce seuil. On voit bien aujourd'hui qu'en matière d'énergies renouvelables, tout le monde est endessous des objectifs.

Vous proposez ici, après discussion, de trouver une solution financière qui passe par la prolongation du système de concession. Cela nous donne, pour l'ensemble du projet, un système d'alimentation chaud et froid qui fait appel à des technologies très modernes et qui permet d'éviter les petits édifices sur les immeubles et les systèmes compliqués. Nous voterons donc cette délibération.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

L'avis est favorable, sans commentaires. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Il fallait le dire. J'en profite pour vous remercier de votre investissement sur ce projet. Beaucoup d'agents et d'élus ont dépensé beaucoup d'énergie, comme le disait Madame BRUNEAU tout à l'heure, sur ce projet énergétique et je félicite tout le monde. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Monsieur TELLINI acceptera mes excuses. Je lui avais promis que nous passerions le point numéro 15 juste après le budget. Dans mon élan, je me suis laissé emporter. Je vous propose donc, si vous n'y voyez pas d'objection, que Monsieur TELLINI rapporte le point 15 maintenant, car il a des obligations par la suite.

15. Principe de renouvellement de la délégation du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Dans le souci d'améliorer la circulation et le stationnement sur le territoire de la commune et de contribuer à la sécurité des voies publiques, la Ville doit procéder aux opérations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues accidentés ou en infraction aux dispositions du code de la route.

Depuis le 1er mars 2008, la gestion de ce service est déléguée à la société Parc Auto Dépannage, dans le cadre d'une convention dont l'échéance est le 1er mars 2013. Pour mémoire, la gestion de ce service a été successivement déléguée, à cette même société, depuis le 1er février 2002.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la poursuite de cette activité, il convient de relancer la procédure pour le renouvellement de cette délégation de service public.

Pour l'exploitation de cette fourrière, la Ville met à disposition du délégataire, des locaux situés au 8, rue Couchot. Compte tenu des observations ces dernières années, plus particulièrement ces derniers mois, faites par les riverains et/ou les usagers des places de stationnement quant à l'utilisation de l'espace public aux abords de ces locaux, notamment lors des opérations de chargement des véhicules, une attention toute particulière va être apportée à la suppression de ces éventuelles nuisances.

De même, une possibilité d'extension des horaires d'ouverture au public des bureaux de la fourrière sera envisagée avec le prochain délégataire.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver le principe de renouvellement de cette délégation, dont la durée serait de 5 ans, sur la base des orientations et des exigences fixées au rapport en annexe, et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Madame BAUCHE fait observer que la fourrière laisse régulièrement des véhicules en dépôt dans les rues avoisinantes sans payer le stationnement. Il a été répondu que ce point ferait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la future DSP. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Les groupes Unis

pour Boulogne-Billancourt, Madame BAUCHE et Madame LAUREAU sont favorables à la délibération. Le point est adopté à la majorité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer que lors de la dernière consultation la concurrence n'avait pas été acharnée, faute d'acteurs en nombre en Ile-de-France. Il a par ailleurs été précisé en Commission des finances que le cahier des charges de la consultation sera modifié par rapport à la consultation antérieure pour tenir compte des différents problèmes identifiés. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

6. Communication sur les résultats sportifs

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En début de séance vous a été distribué un document de neuf pages qui présente les principaux résultats de l'année. Je ne vais pas lire l'intégralité du document, mais je vous invite à en prendre connaissance – pourquoi pas pendant la période estivale – afin de mesurer le dynamisme de la vie sportive dans notre commune.

Les résultats sportifs de la saison 2011/2012 s'inscrivent pleinement dans la continuité de ceux de la saison précédente. Le mouvement d'ensemble vers le haut s'est clairement confirmé. Globalement, le niveau d'évolution de nos équipes séniors, réserves et jeunes augmente encore. Si l'on considère uniquement les équipes premières, nous pouvons nous féliciter de la montée ou du maintien de 13 équipes sur 16. Les équipes réserves ne sont pas en reste et s'inscrivent dans ce même élan.

La qualité de la formation proposée par nos clubs est reconvenue bien au-delà des frontières de notre commune. Dans certaines disciplines comme l'aviron, le badminton, le football, le handball, le judo, le kayak, le tennis de table et le tennis, elle est de notoriété nationale. L'émergence de nouveaux talents l'atteste. Certains d'entre eux n'ont pas manqué de nous surprendre en décrochant des titres prestigieux. Je vous invite à lire le document sur table, mais je ne peux pas m'empêcher de citer Adeline BORDAT, championne du monde de judo cadette – c'est la première fois que la France obtient un tel titre – Chloé POUMAILLOUX, vice-championne du monde d'aviron, Nicolas REUSEAU, qui à 15 ans est n° 10 européen cadet et qui est dans l'équipe première

sénior de l'ACBB et Margaux VERGER GOURSON, championne d'Europe junior en natation.

Par ailleurs, nous ne boudons pas notre plaisir de citer un résultat plus récent. Nous voulons parler de l'exploit réalisé par le tennisman Lukas ROSOL, 100ème joueur mondial et leader de l'équipe première du TCBB, qui a battu la semaine dernière Rafael NADAL à Wimbledon.

Enfin, comme vous le savez, la saison sportive se terminera avec le rendez-vous planétaire que sont les Jeux olympiques et paralympiques. Dans quelques semaines, nos regards vont se tourner vers la capitale anglaise où deux athlètes de l'ACBB vont défendre les couleurs de la France, Thierry FABRE en judo et Stéphane TARDIEU en handi-aviron. Boulogne-Billancourt reste donc bien fidèle à sa longue tradition. Deux autres sportifs sont susceptibles de renforcer la présence de notre ville à Londres. Il s'agit de Barbara MATHIAS en badminton et Loïc PIETRI en judo, tous deux remplaçants. Nous leur souhaitons un plein succès.

Enfin, pour terminer, nous tenons à rendre un hommage particulièrement appuyé aux entraîneurs, éducateurs et bénévoles, femmes et hommes qui jouent un rôle déterminant dans la vie des clubs. Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET

Merci. Nous applaudissons Monsieur LOUAP pour sa performance sportive : résumer neuf pages en une minute trente. Y a-t-il des questions sur cette belle communication ?

M. VINCENT

Puisque la ville a une politique handisport, je voulais savoir si cela se traduisait par une participation à des compétitions nationales et internationales. Il n'y a pas mention de ceci dans cette communication.

M. LOUAP

C'est précisé dans ces neuf pages. Nous ne séparons pas l'handisport du reste. Le choix de la Ville est de faire pratiquer des sports par les personnes qui souffrent de handicap comme tout le monde, au milieu de personnes qui ont la chance de ne pas avoir d'handicap. C'est la raison pour laquelle nous ne distinguons pas ces performances des autres.

Il y a d'ailleurs un référent handisport au sein de la Direction des sports depuis trois ans. C'est à cette époque que nous avons créé ce poste, dont la mission est de développer et de permettre au plus grand nombre de personnes souffrant d'un handicap de pratiquer un sport, mais dans une section tout à fait normale – pardon pour l'expression. Nous ne voulons pas créer des créneaux spécifiques pour les personnes souffrant d'un handicap. Nous sommes vraiment dans cette logique. Tous nos clubs se sont alignés sur cette logique. Vous retrouverez forcément à l'intérieur de la communication ces résultats. Les sports sont classés par ordre alphabétique. A chaque fois qu'un sportif handisport s'est distingué, il est cité. A la fin, nous citons vingt sportifs, dont deux sont handi-

sport, Stéphane TARDIEU en handi-aviron et notre nageur, quatre fois champion de France, Ludo LAICH. Il y en a beaucoup d'autres.

M. BAGUET

Merci. Madame LAVARDE, vous souhaitez intervenir.

Mme LAVARDE

On quitte peut-être le domaine du sport de plus haut niveau, mais dans le cadre du sport accessible à tous, l'école municipale des sports accueille des enfants en situation de handicap. Nous avons une trentaine d'enfants à ce jour qui fréquentent les activités municipales, au milieu d'enfants totalement valides. Ils sont accueillis dans de bonnes conditions de sécurité, puisque nous avons formé les éducateurs sportifs à l'accueil des enfants en situation de handicap.

M. FUSINA

Les résultats sont bons, alors qu'on part de très haut. La saison précédente avait en effet été excellente. Je voudrais dire quelques mots sur plusieurs disciplines. En handball, un tournant a été constaté à la mi-saison et le club aurait pu montrer. Nous avons une très belle équipe. En football, il en va de même. Le club n'a pas réussi à monter en CFA à l'issue de la dernière journée. C'est bien regrettable, mais je pense que le Président MIGAUD doit encore en souffrir. Nous espérons que l'année prochaine sera la bonne.

En natation, je dirais que la situation est plus contrastée. Nous avons de très bons éléments, mais il est regrettable que nous ayons perdu une nageuse de très haut niveau, un espoir, Ludivine BLANC. Il n'est pas facile de former des nageurs. L'équipe masculine est encore un peu en-deçà. Espérons que l'équipe masculine progressera dans un contexte un peu difficile de fermeture partielle de la piscine, même si l'ACBB peut utiliser les bassins précaires.

Pour le reste, c'est excellent. Nous ne pouvons que féliciter nos deux athlètes qualifiés pour les JO. C'est une très bonne performance. Nous avons donc de très bons résultats, mais il y a tout de même des points à suivre de plus près. Il faudrait peut-être aussi améliorer les liens entre l'école des sports et les grosses associations. Je crois qu'il y a là des synergies à renforcer, notamment en termes de détection. L'école des sports ne peut se résumer à l'accueil des jeunes sportifs. Je crois qu'il faut un partenariat renforcé entre l'ACBB et l'école des sports.

M. BAGUET

Merci. C'est une communication. Il n'y a pas de vote.

7. Piscine Municipale. Dommage Ouvrage, réparation des désordres. Autorisation donnée au maire de signer un avenant aux marchés de travaux des entreprises des lots 1 à 6.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Depuis le démarrage des travaux de réparation des désordres de la piscines, deux avenants au marché de maîtrise d'œuvre ont été signés pour notamment tenir compte de la découverte de l'importance réelle des désordres et de leur conséquence et du souhait du maître d'ouvrage de réaménager certains locaux et surtout d'anticiper les contraintes des futures normes de traitement d'eau et d'air.

Le 16 mai dernier, nous avons voté le deuxième avenant, entérinant les nouvelles missions du maître d'œuvre, dont notamment la nécessité d'étudier les marchés complémentaires avec les entreprises. Cette étude étant bouclée, il convient désormais de passer un avenant avec chaque entreprise retenue pour les travaux de réparation des désordres, de lancer une consultation spécifique et d'autoriser le Maire à signer et exécuter les marchés correspondants aux prestations nouvelles et indépendantes de la dommage ouvrages, de prolonger la location du bassin provisoire jusqu'à la réouverture de la piscine, à savoir le 2 janvier 2013 et de disposer le dispositif constructif (contrôleurs technique, etc.).

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaire. Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

De même : avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FUSINA, j'imagine. Vous me l'avez annoncé tout à l'heure. C'est pour cela que j'anticipe.

M. FUSINA

Va-t-on s'en sortir ? C'est la question que j'avais posée la dernière fois. A mon sens, le problème remonte à 2002-2003. Le fameux marché de conception-construction conclu à l'époque n'était pas la meilleure formule juridique, ce qui peut expliquer un certain nombre de difficultés et de surprises qui s'accumulent. Tout est parti de là. A l'époque déjà, il y avait eu une dérive financière de l'opération. Le budget du projet était situé autour de 20 millions d'euros. Hélas, ce que je crains – comme je l'ai dit en début de Conseil – c'est qu'on ne connaisse de nouveau une dérive de ce projet. On ne devait fermer que six mois et on va fermer un an. On voit que les avenants se multiplient. On va de surprise en surprise. On va arriver à une opération dont le budget devrait se situer, en approche agrégée, autour de 30 à 32 millions d'euros. Rendez-vous compte, Monsieur le Maire, c'est quasiment plus d'une année d'investissement pour la Ville depuis 2004, en intégrant les charges nouvelles et les avenants nouveaux que

vous allez voter ce soir. Nous estimons qu'il y a une dérive dans ce projet. C'est notre premier constat.

Notre deuxième constat concerne le bassin précaire. Nous en avons discuté en commission d'appel d'offres. Le bassin coûte deux millions d'euros et on va payer un million d'euros de location. Il faudrait voir si l'on ne peut pas acheter ce bassin tout simplement et le pérenniser. Cela nous permettrait de réaliser une opération intéressante en termes d'offre sportive. Je propose que l'on mette cette hypothèse à l'étude.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur LOUAP, pour répondre éventuellement.

M. LOUAP

Je suis le premier à déplorer ces travaux, bien évidemment, puisqu'il faut gérer en conséquence la poursuite des activités des clubs et des scolaires. Cela ne touche pas uniquement à la natation. Il y a aussi le tennis de table et la salle qui se trouve en dessous. Fort heureusement, avec le gymnase Doisneau, nous pouvons répondre aux besoins des pongistes. Comme vous, prolonger les travaux quelques mois de plus ne me fait pas forcément plaisir. Nous avons tout de même réussi avec Christine LAVARDE de faire preuve d'imagination et de trouver des solutions pour permettre la continuité d'une grande partie des activités dans les meilleures conditions possibles. Heureusement que nous avons ce bassin provisoire. Je n'imagine pas s'il avait fallu faire revivre aux scolaires ce qui avait été vécu en 2002-2003, lorsqu'ils prenaient le car pour aller dans les villes avoisinantes et parfois très loin avec les embouteillages du matin. Nous avons quand même pu éviter cela à notre population.

Quant à la possibilité de garder le bassin temporaire, le problème est qu'il est branché sur les installations techniques de la piscine dont on va avoir besoin le jour où nous ferons fonctionner à nouveau celle-ci. Nous ne pouvons faire fonctionner les deux en même temps, sauf à investir considérablement, de façon à rendre complètement indépendant le bassin temporaire. Il faut peser le pour et le contre. J'ai tout de même bon espoir. Les choses avancent bien. L'expert judiciaire passe le 11 juillet. Il devrait donner son aval sur toutes nos demandes. Si cela se passe ainsi, nous devrions pouvoir dérouler le calendrier de manière tout à fait normale.

M. BAGUET

Nous n'allons pas en rajouter sur ce feuilleton. Vous avez raison, Monsieur FUSINA. Le 16 mai dernier, je rappelais que nous en étions à 10 millions d'euros de dépenses en dommage ouvrage plus trois millions d'euros supplémentaires pour la mise aux normes de la qualité de l'air, l'agrandissement des vestiaires et l'aménagement de la salle de tennis de table. Nous ne savions pas au départ que nous devrions dépenser ces 13 millions d'euros. C'est toujours la difficulté. Les surcoûts s'ajoutent les uns aux autres. Si nous avions su qu'il allait falloir dépenser 13 millions

d'euros pour une piscine qui a coûté 12 millions d'euros, il est sûr que nous aurions tout rasé et tout reconstruit, mais nous ne pouvions pas le savoir à l'époque. Aujourd'hui, plus les experts creusent le dossier, plus nous devons démolir et plus nous aurons derrière des dépenses à faire. C'est terrible.

Nous avons retrouvé du carrelage sur du carrelage. Nous prenons des notes à chaque fois et nous faisons faire des expertises. J'espère que, quand nous irons devant le juge, nous aurons le dossier le plus complet possible. Nous sommes dépendants de la décision de justice. Vous avez vu en DM1 que nous allions faire un emprunt de 3 millions d'euros par anticipation de remboursement des dépenses. J'espère que nous allons toucher ces trois millions d'euros. Je n'ai aucune garantie aujourd'hui que le tribunal nous donnera gain de cause et nous laisse percevoir les 10 millions d'euros d'avance que nous aurons dépensés pour la remise aux normes de la piscine.

Ce n'est pas une délibération qui s'ajoute à celle du mois de mai. Ce ne sont pas des dépenses nouvelles. Au mois de mai, vous m'aviez autorisé à lancer les marchés. Là, c'est la concrétisation des démarches. Vous arriviez à 35 millions d'euros, Monsieur FUSINA, mais ce ne sont pas 35 millions. Nous sommes toujours dans les 10+3 millions, mais c'est effectivement déjà énorme. Il est vrai que si vous ajoutez les sommes de départ, nous arrivons à 33 millions d'euros. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est approuvée à la majorité (abstention du groupe @lternance).

8. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2012.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Lors du conseil municipal du 11 juin 2009, je vous informais de notre intention d'aider financièrement de jeunes athlètes licenciés au sein des clubs sportifs boulonnais. En deux ans et demi, nous avons ainsi accompagné plus de cinquante sportifs. Fort d'une saison sportive 2011/2012 tout aussi riche en performances et en distinctions individuelles comme collectives que la précédente saison, une première commission, qui s'est tenue le 31 mai dernier, a analysé les 28 dossiers de candidatures reçus.

Après examen, la commission a ainsi décidé d'attribuer 23 bourses.

Je vous propose donc d'approuver le choix du jury, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 9 850 € (tableau récapitulatif joint).

M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La délibération a été adoptée à la majorité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Réaménagement du 147 rue du Vieux Pont de Sèvres - Convention de mandat à passer entre la Ville et la SPL Seine Ouest Aménagement - Autorisation donnée au maire pour signer

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération a trait au réaménagement de l'ancien collège du 147 rue du Vieux-Pont de Sèvres. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de mandat entre la Ville et la SPL Seine Ouest Aménagement, puisque nous avons l'intention de faire de ce collège un lieu d'accueil pour les différentes opérations et les différents accueils des communautés scolaires, mais éventuellement d'autres utilisateurs du lieu. Cette opération d'un coût de 8 860 000 euros TTC s'accompagne d'une étude de remise en état général, avec une option PMR (personnes à mobilité réduite) incluse. Sur cette base, la rémunération de la SPL s'élèvera à 353 000 euros HT, soit 422 188 euros TTC.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Un échange a eu lieu à l'initiative du groupe @lternance au sujet des écoles situées sur le quartier du Trapèze. Il s'avère en effet que ce quartier présente une démographie jeune et compte de nombreux jeunes enfants – ce dont on peut se réjouir – de sorte que l'école Doisneau se trouve déjà pleine et que la commune a un besoin de huit classes pour la rentrée 2013-2014, d'où cette délibération. En conséquence, la Ville a lancé la programmation d'un troisième groupe scolaire, en plus de la construction de l'école de la biodiversité. Le groupe @lternance a également soulevé la question d'une révision éventuelle de la carte scolaire à terme. La Commission a donné un avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait repréciser que la réhabilitation du collège du Vieux-Pont de Sèvres vise à permettre l'accueil des groupes scolaires Voisins Billancourt pendant les travaux de rénovation. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Nous lançons l'opération. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Mise à disposition du public d'une note d'information conformément aux exigences de la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Vous vous souviendrez certainement qu'afin de lutter contre la crise du logement, le précédent Président de la République avait annoncé une majoration temporaire des droits à construire, majoration qui a fait l'objet de la loi du 20 mars 2012. Cette majoration s'appliquera à compter du 20 décembre 2012 et bénéficiera aux permis de construire déposés avant le 1er janvier 2016. Elle est donc prévue pour une durée de trois ans.

C'est l'ensemble des modes de calcul des surfaces plancher à construire qui est affecté par ces 30 %. L'absence de délibération par une commune vaudra acceptation tacite le 20 décembre 2012. La loi a prévu dans ce cas une majoration de plein droit aux communes dotées d'un PLU, comme c'est le cas chez nous.

Si une commune envisage ou a décidé de ne pas appliquer la majoration, ou de ne pas l'appliquer à l'ensemble de son territoire – un zonage étant toujours possible dans le cadre de cette loi, une procédure doit être adoptée, laquelle prévoit qu'avant le 20 septembre 2012, le Conseil municipal adopte une première délibération définissant les modalités de l'information du public. C'est cette délibération dont il s'agit à l'instant.

Avant le 20 septembre 2012, une note d'information du public est mise à disposition du public, pendant au moins un mois. Les avis seront recueillis dans un registre d'enquête. Ensuite, nous reviendrons devant le Conseil municipal, avant le 20 décembre, pour qu'une synthèse soit présentée.

Il vous est proposé aujourd'hui d'engager cette consultation qui aura lieu du 3 septembre au 5 octobre.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Monsieur SOLERE.

M. SOLERE

Monsieur le Maire, nous avons vu hier sur le site Internet de la Mairie de Boulogne que vous parliez de la délibération que nous votons ce soir. Vous y affirmez que face à « la surdensification des terrains Renault décidée en 2003 », le tout voté par l'ancienne majorité municipale de Jean-Pierre FOURCADE, Monsieur DUHAMEL et moi-même – et également Madame BRUNEAU qui en faisait partie comme d'autres personnes – vous-même et votre majorité municipale ne voulez pas que s'applique cette nouvelle mesure législative, que vous avez dû voter, Monsieur l'ex-député, en mars dernier, et qui conduirait à augmenter davantage la densification de la ville. Vous annoncez sur le site Internet de la Mairie que vous vous opposez à cette possibilité.

Je veux vous poser une question très sérieuse, sans le petit sourire en coin de Monsieur GARDILLOU que vous dénonciez tout à l'heure, sans énerver Monsieur MOUGIN, que j'ai trouvé très excité. C'est une question que beaucoup de Boulonnais se posent. Depuis deux ans, Monsieur le Maire, nous avons eu l'affaire de l'île Seguin avec le projet numéro 1 de Jean NOUVEL et des tours de 100 mètres de haut. Nous avons eu le terrain de la CAT. Nous avons eu des rumeurs selon lesquelles une tour énorme de logements pourrait remplacer le centre équestre. Nous avons eu l'opération du parc des Glacières.

Ce soir, de cette annonce que vous faites sur le site Internet de la Mairie et de cette délibération, faut-il déduire que vous avez enfin compris que nous sommes dans une ville très dense et qu'il faut au contraire préserver l'harmonie de la ville, en ne cédant pas massivement des terrains municipaux à des promoteurs immobiliers, et en ne détruisant pas les équilibres qui sont ceux de Boulogne-Billancourt ? Voilà la question que je voulais poser. Elle n'est pas polémique, Monsieur le Maire. J'espère qu'elle ne va pas vous énerver, mais j'attends une réponse simple de votre part.

M. BAGUET

Ce n'est pas une question polémique du tout..., mais je vais y répondre. Madame VOUETTE.

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, certains sont peut-être déjà au courant, mais afin d'éviter des démarches inutiles, coûteuses et chronophages, afin de permettre aux élus communaux et intercommunaux d'assurer librement leurs compétences en matière d'urbanisme, le groupe des sénateurs socialistes a déposé une proposition de loi visant à abroger cette loi du 20 mars 2012, qui ne satisfaisait guère de monde, même dans les rangs UMP. On se demande donc pourquoi elle a été votée.

Cette proposition de loi sera inscrite à l'ordre du jour du Sénat dès la deuxième semaine de juillet, à l'occasion de la session extraordinaire du Parlement. Avec un peu de chance, nous serons débarrassés de cette loi dès le mois de septembre.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je répondrai d'abord à Madame VOUETTE. Je vous signale premièrement que le calendrier parlementaire n'est jamais sûr. Deuxièmement, le texte va d'abord être débattu au Sénat et il n'y a pas l'unanimité. A ma connaissance, le PS n'a pas encore la majorité absolue au Sénat, loin de là. Nous allons donc voir ce que cela va donner, car tout le monde ne partage pas cet avis sur cette loi de mars 2012, ni dans le camp de la gauche, ni dans le camp de la droite.

Effectivement, cette loi offre des opportunités. Nous avons eu un débat à l'Assemblée nationale. Des maires ont besoin de cette loi pour assurer le développement de leur commune. Des particuliers ont besoin de cette loi. Lorsque vous êtes propriétaire d'un pavillon et que vous avez besoin de transformer votre garage en chambre à coucher pour accueillir un parent malade ou accueillir une personne qui a besoin d'être logée au rez-de-chaussée, la loi peut répondre à ces besoins. Le principe même de cette loi méritait donc réflexion.

En revanche, nous avons évoqué avec mes collègues de GPSO les conséquences de cette loi sur nos communes et nous considérons qu'elle n'est pas opportune dans le territoire de GPSO. Il ne vous a pas échappé que, dans le cadre du schéma régional d'aménagement, il va nous être demandé de construire sur l'ensemble de l'Île-de-France 70 000 logements supplémentaires, dont 11 600 sur les Hauts-de-Seine et 2 100 environ sur le territoire du syndicat mixte des Coteaux, qui comprend GPSO plus Cœur de Seine et Marne-la-Coquette. Nous avons donc probablement des contraintes extrêmement fortes à l'horizon. Je pense donc qu'il n'était pas raisonnable de rajouter à ces objectifs fixés par l'Etat et par la Région, 30 % de constructions supplémentaires.

Si nous voulons éviter que cette loi suscite des ambiguïtés, parce qu'elle s'appliquera de fait le 20 décembre, mieux vaut anticiper sur un calendrier parlementaire qui risque encore une fois d'être aléatoire, dans la mesure où la loi devra faire la navette entre le Sénat, l'Assemblée nationale avant d'être publiée. Anticipons donc. D'ores et déjà, quand des permis de construire sont déposés aujourd'hui – je parle sous le contrôle de Monsieur MOUGIN – des personnes demandent si nous ne pouvons pas inclure les 30 %. Cette question se pose déjà. Le fait de prendre une position publiquement et clairement va lever beaucoup d'ambiguïtés.

Ensuite, pour répondre à l'intervention polémique de Monsieur SOLERE – excusez-moi, mais vous évoquez les sessions massives des terrains municipaux à des promoteurs privés. De quelles sessions massives parlez-vous ? Si vous parlez du terrain de la CAT, vous étiez bien placé pour savoir que c'était pour faire le jardin le plus cher du monde. Je suis désolé, Monsieur FOURCADE, lorsque l'on achète des terrains pour 12 millions d'euros pour y faire un square de 2 000 mètres carrés... Non, il n'y avait pas d'équipements sportifs avec. On peut reprendre toutes les délibérations. Dans un souci de bonne gestion, puisqu'il y avait un projet immobilier voisin, nous avons donné

une nouvelle dimension au projet. Nous proposons de faire une sente piétonne qui donnera de la respiration au quartier et qui est très appréciée et très attendue par les riverains.

Deuxièmement, là aussi, nous avons négocié avec le promoteur en question une salle d'activités de 400 mètres carrés. Nous avons surtout négocié un reversement à la collectivité de 7 millions d'euros. Avec le projet précédent, il y avait 12 millions d'euros de dépenses plus 2 millions d'euros d'aménagement du square et il y avait 0 recette. Nous diminuons un peu la taille du square – c'est vrai. Nous négocions avec le voisin qui, de toute façon était un peu en position de force vis-à-vis des acheteurs. Nous avons mis en place des concertations. Il y a des réunions et une enquête publique. Monsieur MOUGIN a encore récemment animé des réunions. Il y a une demande de diminution des hauteurs. Nous avons demandé aux promoteurs de respecter les demandes des riverains.

Cependant, certains riverains ne sont pas très objectifs. L'un d'entre eux nous a dit qu'il irait déposer un recours sur votre demande, Monsieur SOLERE, quoi qu'il se passe. Si vous manipulez des citoyens de Boulogne-Billancourt pour empêcher son développement, c'est intéressant. Monsieur SOLERE, ne vous cachez pas derrière votre petit doigt. L'intérêt de la collectivité n'est pas votre préoccupation principale visiblement. Ce n'est pas grave. On le note au passage.

Vous évoquez d'autres projets comme le terrain Thiers-Vaillant. Je rappelle, Monsieur SOLERE, sans vouloir être désagréable avec vous, que dans la salle des commissions, nous avons évoqué ce sujet. Je vous ai même demandé de voter. Je parle sous le contrôle des élus. A l'époque, vous y étiez favorable. Aujourd'hui, vous changez d'avis. Vous oubliez vos votes d'il y a quelques mois, dans la salle d'à côté, lorsque nous avons parlé du problème du collège.

Le problème est en effet le positionnement du collège. Si le collège avait été positionné à l'angle de la rue Thiers, nous aurions pu effectivement sauver à la fois l'équipement sportif et faire un projet d'aménagement. Cela n'a pas été le cas. Le collège a été positionné en tiers de terrain. Nous nous retrouvons donc avec une bande de terrain dont nous ne savons pas quoi faire. Nous avons eu un projet d'une maternité à l'époque – je parle sous le contrôle de Frédéric MORAND qui va nous rejoindre. Il y avait un problème d'équilibre financier de 20 millions d'euros. La maternité demandait 20 millions d'euros. Nous n'avions pas les 20 millions d'euros, ni le Conseil général, ni la ville de Boulogne-Billancourt. Je le regrette. Nous n'avons pas pu avoir en temps et en heure cette maternité qui aurait permis de développer des activités en liaison avec l'hôpital.

Nous nous sommes retrouvés avec ce terrain qui a une forme de L. Nous ne savons pas quoi en faire. Nous ne pouvons y aménager d'équipements sportifs. Ne dites donc pas que nous sacrifions des équipements sportifs. Ce n'est pas nous. C'est la municipalité précédente qui a sacrifié un équipement sportif. Nous ne pouvons pas utiliser ces terrains. Ils ont été de fait abandonnés par l'association portugaise, par l'ACBB et tout le monde parce

qu'ils ne sont plus aux normes.

A partir du moment où nous avons un délaissé de terrain, nous avons considéré que, pour financer d'autres projets, nous pouvions peut-être y faire une opération immobilière intelligente qui, en plus, satisfait les commerçants du quartier. Les habitants ont besoin de commerces de proximité et sur l'ensemble du carrefour, il y a une vraie demande. Nous pouvons donc faire d'une pierre deux coups en répondant à la demande des commerçants de développement économique du secteur et en créant des logements, en anticipant sur les demandes du schéma régional. Par la même occasion, nous créons aussi des bureaux qui vont nous rapporter un peu en termes de contributions à la valeur ajoutée et un peu de taxe foncière sur des activités professionnelles. Cela ne me paraît donc pas être une opération déraisonnable. Cela me paraît être une opération équilibrée.

A part cela, Monsieur SOLERE, il n'y a pas eu d'autre opération. Quand vous parlez de cessions massives des terrains municipaux, je suis désolé... Vous voulez peut-être parler de l'opération des tennis dans le parc des Glacières. Ce n'était ni une opération spéculative, ni une opération immobilière. C'était une opportunité pour donner justement un souffle au rugby, au football et au tennis. Vous vous êtes opposé là aussi à ce projet.

A chaque fois que je vois des responsables du tennis, du football et du rugby, je leur dis que nous avons des solutions. Sur le parc de Billancourt, nous avons essuyé un refus des associations. Sur le parc des Glacières, cela a été refusé par quelques élus – qui ne sont pas tout à fait conscients de la problématique sportive sur la ville. Nous rebondissons à chaque fois.

A part cela, vous avez fantasmé sur le projet de tour sur le centre équestre. Il y a eu un démenti formel de la BNP. C'était très clair. Ils ont fait un projet. Il y a eu des lettres. Comment ? Oui, comme ça. Tout seul, effectivement. Monsieur SOLERE, vous n'avez pas le droit de mettre en doute mon engagement et ma parole. Comment ? Vous vous moquez du monde. Je vous interdis de mettre en doute ma parole. Monsieur SOLERE, mesurez vos propos.. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Vous entretenez le mythe.

En revanche, Monsieur SOLERE, vous avez raison. S'agissant des permis de construire de la rue Fessart et de la rue du Château, par exemple qui ont été fait sur la base de l'ancien PLU, qui heurtent tout le voisinage, heureusement que Monsieur MOUGIN a été présent. Heureusement qu'il a « serré » les promoteurs. Grâce à cela, nous avons pu obtenir avec l'aide des riverains d'ailleurs deux étages de moins. Nous avons pu dédensifier ce projet qui apparaît aujourd'hui comme énorme dans le quartier, mais ce n'est pas nous. C'est le PLU. Cela a été évoqué dans la réponse de Monsieur MOUGIN. J'explique aujourd'hui aux gens que nous ne pouvons pas nous interdire de délivrer un permis de construire qui est conforme au PLU. Ce n'est pas moi qui ai voté le PLU. Je ne siégeais pas au Conseil en 2004. Aujourd'hui, quand les particuliers déposent un permis de construire conforme, nous l'accordons. Si nous ne l'accordons pas, nous pouvons le négocier à la baisse, ce qu'a fait Monsieur MOUGIN

avec beaucoup de talent. Il l'a négocié à la baisse. En revanche, si nous ne l'avions pas accordé, l'entreprise nous aurait attaqués et nous perdions au tribunal avec l'argent du contribuable.

Voilà la vraie situation. Nous avons une vraie difficulté actuellement parce que ce PLU autorise beaucoup de choses. Il y a plein de projets qui sortent de terre partout. Le dernier concerne la rue Vauthier. Il est sorti de terre et nous n'étions pas au courant. C'est un projet privé PLU 2004. A chaque fois, nous intervenons pour raisonner les promoteurs et leur dire que ce n'est pas comme cela qu'il faut faire, mais, juridiquement, nous sommes en situation de faiblesse. Nous en pouvons pas empêcher la délivrance de permis de construire. Nous sommes donc dans la négociation. Croyez-moi, nous sommes plutôt dans la négociation à la baisse car, justement, Boulogne-Billancourt est en plein développement. Vous pouvez reprendre tous les propos tenus ici depuis 1999 sur le PLU du Trapèze Renault. J'ai toujours dit que cela serait trop dense et nous le voyons aujourd'hui.

Nous allons avoir une population qui va augmenter. Lorsque j'ai débuté mon mandat, nous étions à 109 000 habitants. Monsieur FOURCADE, vous ne pouvez pas me reprocher en même temps de ne rien faire et de trop faire. C'est soit trop soit pas assez. Il faudrait équilibrer vos propos. Sans rien faire, nous sommes passés de 109 000 à 114 000 habitants. Cela va continuer à monter. Nous savons très bien que Boulogne-Billancourt atteindra les 125 000 habitants dans quelques années. Je pense que ce n'est pas une bonne chose pour notre ville. J'ai toujours été contre la densification de Boulogne-Billancourt, Monsieur SOLERE. Ne colportez donc pas des rumeurs et des sous-entendus. Cela devient extrêmement désagréable. Nous pouvons vous fournir toute la liste et Monsieur MOUGIN l'a rappelé fort pertinemment tout à l'heure. Nous n'avons pas perdu un seul procès en recours sur des délivrances de permis de construire, car nous sommes extrêmement rigoureux. Nous le faisons dans la négociation et dans la clarté. Quand les particuliers nous attaquent, nous allons au tribunal, mais nous n'avons pas perdu un procès depuis que nous sommes à la tête de la ville. Ce n'était pas le cas par le passé.

Nous gérons donc la ville avec beaucoup de rigueur. Nous ne voulons pas de densification de la Ville. Nous y sommes très attentifs. Je mets à part le projet de l'Île Seguin. Je le reconnais. Ces 310 000 mètres carrés sont à part. C'est un autre projet. C'était une autre conception et une autre vision. Ne faites pas d'amalgame entre ce qui s'est passé sur l'Île Seguin et ce qui s'est passé sur le reste de la ville. Ce n'est pas vrai. Nous sommes très attentifs et je pense que nous n'avons pas besoin de ces 30 %. Il vaut mieux prendre des précautions pour cette dé-densification attendue par les Boulonnais et la protection de notre qualité de vie. Ne faites donc pas de petits sous-entendus et ne dites pas de choses fausses. Il n'y a pas eu de cessions massives de terrains municipaux.

Non, il n'y a pas eu de cessions massives de terrains municipaux. La CAT n'est pas un terrain municipal, Monsieur SOLERE. Il appartenait à GPSO. Un terrain a été cédé en quatre ans. C'est le terrain Thiers-Vaillant, qui est la conséquence d'une mauvaise

décision. Il n'y en a pas eu d'autre. Ne dites donc pas qu'il y a eu des cessions massives. Un, ce n'est pas massif. Un, c'est un. Il n'y en a pas eu d'autre. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je voudrais un peu calmer ce débat, qui est mal parti.

M. BAGUET

De la faute de qui ? Des sous-entendus, des mises en cause...

M. FOURCADE

Non. Vous avez publié sur Internet quelque chose que je trouve désagréable.

M. BAGUET

C'était la réalité. C'est la réponse aux attaques, Monsieur FOURCADE. Il faudra vous y faire. A partir de maintenant, nous répondrons systématiquement.

M. FOURCADE

Je veux préciser les choses.

M. BAGUET

Nous précisons les choses. Je viens de les préciser, Monsieur FOURCADE. Vous jouez ce jeu. Je suis très surpris de ce comportement de votre part. Très surpris que vous vous prêtiez à ce petit jeu.

M. SOLERE

Est-ce que vous pouvez laisser parler Monsieur le Ministre, deux secondes.

M. BAGUET

Vous n'avez pas à vous prêter à ce petit jeu, parce que le PLU de 2004, c'est vous. Ce n'est personne d'autre. Continuez.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, il y a deux sujets distincts. Il y a d'une part l'urbanisation d'une friche industrielle, qui est l'affaire Renault, dont je porte la totale responsabilité. Il y a d'autre part un certain nombre de modifications du PLU, intervenues depuis 2008, qui permettent certains densification, le terrain CAT, l'avenue Thiers-Vaillant, etc. Par conséquent, pour bien marquer que nous sommes défavorables à l'augmentation de 30 % des coefficients, notre groupe votera contre la délibération numéro 10. Que tous ceux qui sont contre la densification de la ville nous suivent.

M. BAGUET

Non, vous allez voter pour la délibération. Si vous votez contre, cela veut dire que vous votez pour les 30 %. Excusez-moi. Je ne comprends pas. Votez contre si vous le voulez.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, là, nous vous suivrons tout à fait. Nous allons voter pour cette délibération. De fait, elle correspond à l'objectif que vous avez indiqué. En revanche, concernant le PLU, le groupe @lternance est très à l'aise sur cette affaire, puisque nous n'avons pas cessé de dénoncer les risques et dérives de ce PLU. Il y a des dizaines d'exemples. Monsieur le Maire, nous vous demandons de réviser ce PLU. Faites-le. Après les pistes cyclables, voilà un nouvel exemple. Il faut réviser ce PLU.

M. BAGUET

Monsieur FUSINA, vous savez que nous sommes en cours de révision du PLU, mais vous savez que ce n'est pas simple. Les nouvelles contraintes qui vont être imposées par vos amis du gouvernement et un certain nombre de personnes risquent d'être encore pires que le mal. Il faut donc vérifier. Lorsque j'ai tout à l'heure parlé des 2 000 logements à construire sur notre territoire, c'est une vraie inquiétude. Je ne sais pas où nous les mettrons. Il n'y a pas que Boulogne-Billancourt, mais une grande partie sera sur Boulogne-Billancourt. Il faut réfléchir. Si nous ne voulons pas de densification, si nous ne voulons pas d'immeubles de grande hauteur et si l'on nous impose de construire 2 000 logements sur notre territoire, comment ferons-nous ? L'équation n'est pas simple. Nous en avons déjà parlé. Je vous l'ai déjà dit. Je mets la délibération aux voix.

M. FOURCADE

Compte tenu de la rédaction de votre délibération, nous ne prenons pas part au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote).

M. BAGUET

Nous sommes un peu dans la politique politicienne. Nous ne sommes plus dans l'intérêt général. C'est triste, mais ce n'est pas grave.

11. Passation d'un contrat dit de « cour commune », entre la Ville et la société OGIC, sur les parcelles 152 et 153p, situées 48 et 50 à 54 rue Thiers – Passation d'un contrat de servitude de vues, au profit du Département, sur la parcelle 153p, située 50 à 54 rue Thiers - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a trait à la passation d'un contrat dit de « cour commune » entre la Ville et la société OGIC sur des parcelles qui déchaînent les passions et l'intérêt soudain de certains de nos collègues, à l'angle de la rue Thiers et de l'avenue Edouard Vaillant. Ces délibérations sont essentiellement techniques et ont pour objet de permettre d'une part à l'opération de construction de pouvoir se ménager des vues vers le futur jardin qui sera offert aux résidents. On a oublié de préciser que dans cette opération OGIC, nous livrons également un jardin aux résidents et au public de ce quartier. Il sera doublé ultérieurement par un autre espace vert sur le même secteur. Ces délibérations ont donc pour objet la possibilité de ménager des vues pour les immeubles qui seront à venir vers ce jardin qui sera une propriété communale. D'autre part, il s'agit de ménager des vues et de conserver des vues au gymnase du collège Jacqueline Auriol, gymnase dont les fenêtres orientées vers l'est du terrain pourront ainsi s'ouvrir sans difficulté juridique sur les futurs terrains de la société OGIC représentées par différentes SCI.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces actes notariés, conventions de servitudes, convention de servitude de vue, convention de servitude non altius tollendi, etc.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Nous avons déjà débattu de ce sujet. Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Que faites-vous, Monsieur FOURCADE ?

M. FOURCADE

Cela touche 185 mètres carrés et une servitude de vue : je vote.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Démolition de l'ancienne halle LMT - Autorisations données au maire

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il vous est de donner autorisation au Maire de procéder aux différents actes pour la démolition de la halle LMT qui est située rue de Sèvres, afin que nous puissions développer à cet endroit un équipement complémentaire aux équipements sportifs du

stade Le Gallo, de sorte que nous puissions avancer dans le renouvellement de ce stade, lequel par ailleurs a besoin d'un agrandissement et d'une évaluation.

Pour l'instant, ce projet qui a reçu l'assentiment des riverains n'a fait l'objet d'aucune opposition systématique de quiconque.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à avoir des précisions sur la nature de l'équipement sportif qui prendra place à terme sur l'espace libéré. Il a été rappelé que les études sont en cours et qu'il n'est pas exclu qu'une structure temporaire soit installée dans un premier temps. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Ce bâtiment LMT, à la fois 26 rue de Sèvres et du côté du bâtiment Thomson est un bâtiment à caractère patrimonial qui est sur la liste des bâtiments à caractère patrimonial numéro 46. Je sais que c'est la mode en ce moment de critiquer le PLU. Je signale tout de même que le PLU voté en 2004 a permis de supprimer dans notre ville les immeubles de 20 étages qu'il pouvait y avoir à un moment avec l'immeuble Pouillon et sur la rue de Silly.

Sur ces bâtiments à caractère patrimonial, je rappelle que le PLU actuel demande qu'ils ne soient pas démolis et au contraire restaurés. Nous avons d'ailleurs un projet dans cette halle LMT d'équipement sportif à l'intérieur même de la halle, pour éviter qu'elle ne soit démolie. Nous avons envisagé d'y construire une salle d'escrime. Nous pourrions maintenant y implanter des tennis. Nous avons en effet envisagé des tennis sur deux niveaux.

Je trouve dommage que l'on ait une fois de plus un projet de démolition, alors même qu'on ne nous présente pas un projet alternatif. Avant de délivrer le permis de démolir, le projet sportif devrait nous être présenté. A ce moment-là, nous pourrions voir s'il faut déclasser ce bâtiment patrimonial. En l'occurrence, nous n'avons aucune vision. Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. FOURCADE

Les arguments de Madame PINEAU me paraissent très convaincants. On nous demande l'autorisation de démolir cette halle, soi-disant pour en faire un équipement. Nous aurions aimé qu'on nous

présente aussi le futur projet. Je comprends qu'il faut élargir le stade Le Gallo et qu'il faut essayer de trouver d'autres solutions pour y mettre plusieurs sections sportives en même temps. Cependant, une démolition, alors que nous ne savons pas ce qui va se passer, nous oblige à nous abstenir sur cette délibération.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Nous votons. Sachez tout de même que nous avons pris auparavant les contacts avec l'architecte des Bâtiments de France. Il ne vous a peut-être pas échappé qu'à force de refuser tous les projets de développement sportif, il fallait peut-être trouver à un moment où à un autre une solution pour faire des équipements sportifs. On ne peut pas en même temps manifester au côté de la section rugby qui demande un terrain, manifester aux côtés de la section football qui demande un terrain et ensuite, lorsque l'on a la possibilité d'implanter un terrain, au moins provisoire pour dépanner tout le monde et le tennis aussi, refuser toutes les solutions.

C'est un peu difficile, mais nous allons essayer de satisfaire tout le monde. Madame PINEAU, vous savez bien que ce n'est pas le problème. Le problème, ce sont les équipements sportifs de plein air. C'est la grande difficulté que nous avons à Boulogne-Billancourt, faute d'avoir réservé – je ne veux pas faire de peine à Monsieur FOURCADE – un hectare ou deux sur les 52 hectares du Trapèze, où l'on aurait pu faire des terrains de foot et des terrains de rugby. Aujourd'hui, nous sommes en vraie difficulté. Nous ne savons pas comment faire plaisir au football et faire plaisir au tennis en plein air et au rugby.

Comme je l'ai déjà dit en Conseil municipal, nous n'allons pas nous balader avec les tennis autour du cou, comme les pissotières de Topaze, un jour sur le parc de Billancourt, un jour sur le parc des Glacières. Après, nous voulons les mettre sur LMT, mais on nous dit : « Non, pas LMT, c'est un bâtiment classé ». Il faut prendre nos responsabilités et savoir ce que nous voulons. Est-ce que nous voulons des équipements sportifs de plein air sur Boulogne-Billancourt oui ou non ?

Contrairement à ce que disait Monsieur SOLERE, nous ne faisons pas des cessions massives du patrimoine municipal. Nous essayons, avec le modeste patrimoine municipal, d'optimiser les terrains – c'est le cas du terrain Thiers-Vaillant – soit d'optimiser le terrain LMT. Nous ne nous levons pas le matin pour savoir ce que nous pouvons faire pour embêter les Boulonnais. Nous nous levons le matin pour essayer de rendre service et de permettre à chacun de trouver la possibilité de s'épanouir dans notre ville. Nous faisons face à un manque d'équipements sportifs de plein air. Nous avons la possibilité de le faire. Nous la saisissons et nous y allons vite. Après, nous sortirons les 25 ou 30 projets qu'il y a sur Le Gallo depuis 25 ans. Il faut que nous avancions à un moment ou à un autre. C'est l'objet de cette délibération. Madame VOUETTE.

Mme VOUETTE

J'avais une demande de précision, Monsieur le Maire. Ce bâti-

ment faisait-il partie des monuments qui avaient été inscrits comme remarquables dans le PLU ?

M. BAGUET

Non, à caractère patrimonial, comme l'a dit Madame PINEAU. Référencé numéro 46.

Mme VOUETTE

Il est quand même dommage que, pour faire un équipement sportif, on en vienne à démolir ce genre de choses. C'est sur les terrains Renault qu'il fallait agir.

M. BAGUET

Madame VOUETTE, je suis d'accord avec vous. Il fallait le faire sur les terrains Renault. Je n'étais pas au Conseil municipal quand cela a été décidé. Dieu sait qu'avec votre voisin Monsieur FUSINA entre 1999 et 2001, nous avons attiré l'attention de tous sur la nécessité de libérer deux hectares sur le Trapèze, voire de récupérer Marcel Bec en contrepartie de la modification du PLU. Cela n'a pas été fait. Aujourd'hui, nous avons 1 000 enfants qui jouent au football, on en a un certain nombre qui jouent au rugby. Nous avons 3 000 personnes au tennis. Nous avons 1 000 et quelques personnes en liste d'attente au tennis. Il faut trouver des solutions. Nous n'avons pas d'autres solutions pour répondre dans l'immédiat à un besoin urgent.

Madame VOUETTE, ce n'est pas si simple que ça sur l'Île Seguin. Nous n'allons pas transformer l'Île Seguin. Nous n'allons pas revenir sur l'Île Seguin. Un certain nombre de millions d'euros ont déjà été dépensés. Cela ne vous avait pas échappé. Nous n'allons pas revenir à chaque fois sur ce sujet. Il faut trouver une solution. Je reconnais que ce n'est pas la solution idéale, mais c'est la moins mauvaise dans l'immédiat. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 12 est approuvée à la majorité.

13. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération comporte 11 points. J'essaierai donc d'être concise. Le premier point concerne l'actualisation des effectifs, dont vous trouverez le détail en annexe. Le deuxième point prévoit d'une part le recrutement d'agents présentant des compétences particulières, notamment suite à des départs. Il s'agit d'un responsable édition PAO, d'un manager du commerce au sein de la Direction de la démocratie locale et de la vie urbaine et d'un responsable carrières et paies à la DRH. Il s'agit là en l'occurrence d'un passage de CDD en CDI. D'autre part, il prévoit le renouvellement de contrats à durée déterminée : celui du chef de service des musées municipaux, du coordinateur des musiques actuelles, de l'agent chargé de la mission santé au sein de la Direction de l'action sociale et de la santé, du chef de projet informatique au

sein du service études et projets de la DSI et du journaliste et rédacteur en chef du BBI.

Le point numéro 3 concerne la mise à disposition d'agents hors collectivité. D'une part, il s'agit d'un agent mis à disposition de l'association Reprends ton souffle, prenant le relais de l'association AFODAS, pour laquelle nous avons validé la mise à disposition de cet agent pour une durée de trois ans le 17 novembre 2011, l'association AFODAS étant dissoute. Il s'agit d'autre part de quatre agents mis à disposition du CCAS.

En ce qui concerne le point numéro 4, il vous propose de prendre connaissance de la charte d'expérimentation du télétravail. Vous savez que, désormais, le télétravail peut s'appliquer à la fonction publique. Toutefois, le décret d'application attend la parution du Conseil d'Etat. La Ville de Boulogne-Billancourt voulant d'une part anticiper et, d'autre part montrer sa volonté en la matière, a élaboré une charte qui a été présentée au CTP du 10 mai dernier, ainsi qu'au CHS du 14 juin. Je pense que ce point est vraiment très important. Il va pouvoir intéresser notamment un certain nombre des agents qui sont en situation de handicap. J'attire donc vraiment votre attention sur ce point.

Le point numéro 5 concerne la rémunération des personnels municipaux assurant une tâche de formation. Une charte interne a été élaborée et présentée en CTP le 10 mai dernier, cette charte ayant pour objectif de mieux définir le statut de ces agents et de déterminer une nouvelle base de rémunération. Il vous est proposé de retenir la référence de l'arrêté interministériel du 7 octobre 2011 comme nouvelle base de rémunération pour les formateurs et fixer les taux correspondants.

Le point numéro 6 a trait à la détermination du ratio d'avancement à l'échelon spécial. Le décret 2012-552 du 23 avril 2012 permet aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C d'accéder à un échelon spécial, doté de l'indice brut 499 et présente notamment les caractéristiques d'un avancement de grade. Les avancements à cet échelon spécial seront examinés lors de la CAP qui a pour objet les avancements de grade. Le nombre de promotions à cet échelon doit respecter un ratio qui est fixé par le Conseil municipal. Après avis du CTP du 28 juin dernier, il vous est proposé de fixer ce ratio à 100 %.

Le point numéro 7 concerne la suppression de la prime d'installation versée aux agents accédant à un premier emploi en région Ile-de-France en étant nommés stagiaires ou titulaires si l'indice afférent au premier échelon est au jour de la titularisation inférieur à l'indice brut 415. Après avis du CTP du 28 juin dernier, il vous est proposé d'abroger cette prime. Toutefois, je précise que les personnels recrutés et remplissant les conditions d'éligibilité à cette prime avant l'entrée en vigueur de ce point percevront ladite prime.

Le point numéro 8 porte sur le compte épargne temps. Le Conseil municipal du 18 novembre 2010 a instauré le principe de la monétisation du compte épargne temps. Trois options ont été proposées aux agents titulaires : congés et/ou compensations financières et/ou versement au régime de retraite. Deux options

ont été proposées aux agents non titulaires : congés et/ou compensations financières. Il vous est proposé de supprimer les options de compensation financière, cette proposition ayant été présentée au CTP du 28 juin dernier. Il est également soumis à votre approbation le projet de règlement du compte épargne temps intégrant ces modifications. L'application dudit règlement pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des textes.

Le point numéro 9 vous propose de permettre l'attribution aux médecins territoriaux titulaires et stagiaires d'une indemnité spéciale tenant compte de sujétions spéciales et de qualifications professionnelles, ainsi qu'une indemnité de technicité.

Le point numéro 10 concerne les locuteurs natifs. Vous savez tous que nous avons depuis cette année 10 locuteurs natifs de langue anglaise dans nos écoles. Nous avons eu des retours extrêmement positifs sur l'intervention de ces locuteurs natifs. Ce soir, il vous est proposé de pérenniser ce dispositif pour chaque année scolaire.

Enfin, le point numéro 11 concerne la mise à disposition d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte pour un agent entrant dans le dispositif du plan de sécurité de la ville. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître les objectifs de l'association Reprends ton souffle qui remplace l'association AFO-DAS. Il est précisé que la nouvelle association reprend à son compte tous les objectifs de la précédente : accompagnement des personnes en difficulté sociale et professionnelle dans leur retour à la vie active, notamment par la pratique sportive.

Concernant la charte d'expérimentation du télétravail, le groupe @lternance souhaite connaître les postes éligibles au télétravail et s'interroge sur les garanties qui accompagneront les salariés s'engageant dans cette démarche, notamment sur l'existence d'un espace de travail à domicile et sur le respect du temps de travail. Il a été répondu que cette expérimentation peut constituer une avancée importante pour les agents qui en bénéficieront, que la DRH et les managers les accompagneront de très près. L'expérience concernera tout d'abord un nombre d'agents limités pour lesquels le médecin du travail a signalé des difficultés à se déplacer. Un retour d'expérience sera dressé au Conseil municipal dans un an au plus tard.

Concernant la démonétisation du compte épargne temps, en réponse à une question du groupe @lternance il est précisé que la démonétisation du compte épargne temps permettra toujours aux agents qui le souhaitent d'alimenter leur régime de retraite additionnel. Le CTP a été consulté et a approuvé ce projet.

Concernant la rémunération des personnels assurant une tâche de formation, il est précisé que les taux de rémunération ont été récemment modifiés par arrêté interministériel. La Ville

n'applique pas en interne les taux les plus élevés correspondant à des prestations d'experts. Le groupe @lternance, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, Madame BAUCHE et Madame LAUREAU ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée à la majorité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, il a été précisé que tous les postes dont il est question au point 1 sont des postes existants et donc que le tableau des effectifs demeure inchangé à l'issue de cette délibération. Le groupe @lternance a regretté la suppression de la prime d'installation, arguant que c'était un bon outil pour faciliter l'arrivée en région parisienne des fonctionnaires. Il a été rappelé que le versement de cette prime était concomitant avec une augmentation de salaire significative lors de la titularisation. Par ailleurs, pour certaines catégories d'agents, les conditions d'embauche étant tellement favorables à Boulogne que les agents postulent, se font payer leur formation, voient leur salaire augmenter pendant la mise au stage, touchent la prime d'installation puis quittent la Mairie quelques mois plus tard.

La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame KLEIN, Monsieur FUSINA.

Mme KLEIN

Monsieur le Maire, un papier émanant du Syndicat autonome des fonctionnaires territoriaux de Boulogne-Billancourt circule actuellement. Il invoque une absence récurrente de concertation en CTP. Récemment encore, François FILLON a rappelé qu'il était très partisan du dialogue social. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la concertation engagée entre la Ville et les différents syndicats – et pas seulement le Syndicat autonome – en amont des mesures qui nous sont soumises ce soir concernant les points 8 et 7, à savoir la suppression de la prime d'installation et la démonétisation du compte épargne temps, et d'une manière générale sur les relations entre la Ville et les syndicats ? Merci, Monsieur le Maire.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, dans ce projet de délibération très dense, il y a du bon et du moins bon. Il y a des articles que nous allons voter et d'autres non. La démonétisation du compte épargne temps n'est pas une mauvaise mesure. Il est vrai qu'elle peut avoir un impact en termes de pouvoir d'achat, mais, en termes de santé au travail, elle peut avoir des contreparties tout à fait bénéfiques. J'ai toujours été très réservé sur la monétisation du compte épargne temps, car on peut assister à un certain nombre de dérives.

Les articles sur les locuteurs et les médecins territoriaux sont des articles que nous voterons sans problème.

Nous émettrons par contre un vote réservé sur l'article 2 concernant nos contractuels. En revanche, nous serons beaucoup plus sévères concernant la suppression de la prime d'installation. Vous avez vu le public visé : des indices inférieurs à 404. Il ne s'agit pas d'inspecteurs des finances. Ce sont des petits salaires – ce n'est pas du tout péjoratif. Ce sont vraiment des agents très certainement de catégorie C ou de catégorie B qui prennent leur poste en région parisienne. Nous savons que c'est une région très coûteuse. Cette prime facilite leur installation. C'est une bonne mesure de gestion des ressources humaines. C'est une bonne façon de faire en sorte que ces agents puissent s'intégrer dans de bonnes conditions dans leurs équipes et c'est une mesure qui existe depuis 50 ans, Monsieur le Maire.

Vous n'allez pas rester figé là-dessus. Nous vous demandons de retirer cet article. Si vous le faites, nous voterons la délibération.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Cette délibération est très complexe et il est évident qu'elle modifie un certain nombre d'éléments importants. Je serai du même avis que Monsieur FUSINA. Nous avons décidé de payer la prime d'installation en deux fois. Peut-être le délai de six mois était-il trop court. Nous aurions sans doute pu conserver la prime avec un délai un peu plus long entre les deux versements. Cela aurait permis d'éviter les effets d'aubaine.

De même sur la démonétisation du compte épargne temps, je trouve que l'on aurait pu s'abstenir de cette modification. Nous sommes donc prêts à voter la délibération, sauf les points 7 et 8, pour lesquels nous voterons contre.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame GODIN.

Mme GODIN

Pour répondre à la question de Madame KLEIN sur le rapport avec les syndicats, je voudrais juste vous dire que, lors du dernier CTP, le 28 juin dernier, les autonomes n'étaient pas présents. Ils n'ont pas voulu assister à ce CTP. Je tiens également à vous dire que de nombreux groupes de travail sont organisés par la DRH avec tous les syndicats qui sont présents à la Ville. Evidemment, si les syndicats qui sont conviés ne veulent pas y participer, c'est leur problème, mais de nombreux groupes de travail sont organisés sur tous les sujets.

En ce qui concerne le CET, comme je vous l'ai dit en présentant ma délibération, cette mesure a été présentée lors du CTP

du 28 juin et a été adoptée. Tous les syndicats – sauf les autonomes, puisqu'ils n'étaient pas là – ont même trouvé que nous n'allions pas assez loin sur ce point. Ils souhaitent que nous supprimions également la possibilité de verser ce compte épargne temps sur la retraite. Ils allaient donc encore plus loin que nous.

En ce qui concerne la suppression de la prime d'installation, je peux redire ce qui a été dit en Commission. Toutes les personnes concernées recrutées et éligibles à cette prime se verront verser cette prime. Il ne s'agit que d'agents qui ne sont pas encore arrivés chez nous. C'est une première chose. Effectivement, nous avons quand même constaté à plusieurs reprises que certains agents arrivent, touchent cette prime, se font former – je me répète peut-être, mais je le redis – et quittent la ville. Ce n'est donc pas une opération très intéressante pour la ville.

M. BAGUET

Merci. Je crois que Madame GODIN a parfaitement répondu. Je rappelle que, dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, lorsque la masse salariale diminue et lorsque des économies sont réalisées, 25 % viennent abonder la part 3 du régime indemnitaire. Donc nous vous proposons de supprimer une prime pour des gens qui ne sont pas encore en Mairie et de reverser une partie de l'économie aux agents qui travaillent dans la Ville. A mon avis, c'est plutôt une bonne idée. Elle va se répercuter dans le temps. Nous allons abonder la part 3 du régime indemnitaire et supprimer une prime pour des gens qui ne sont pas encore là.

Comme l'a dit Madame GODIN, on assiste trop malheureusement aujourd'hui à un phénomène de gens qui viennent dans nos mairies, qui se font former, qui bénéficient de la prime d'installation. Une fois qu'ils sont titulaires et qu'ils ont eu la formation, ils repartent en province. Il y a des catégories bien spécifiques que je ne vais pas désigner. C'est un vrai problème pour nous.

Sur le plan politique, nous n'avons pas eu le temps de voir ce qui se passait dans tous les départements d'Ile-de-France, mais, Monsieur FUSINA, je vous signale que deux collectivités viennent de supprimer cette prime d'installation. Il s'agit de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, qui est présidée par un élu socialiste et notre ami Alain RICHARD, que nous connaissons tous, Maire de Saint-Ouen-L'aumône. Il est un exemple de bonne gestion. Tout le monde connaît sa compétence budgétaire. Il a lui aussi supprimé cette prime d'installation. Nous ne sommes pas précurseurs. Nous n'avons pas eu le temps de regarder sur les autres départements. Nous avons juste vu cela aujourd'hui au passage.

Je crois que ce sont des mesures bénéfiques pour le personnel actuellement en fonction sur la ville. Sur cette prime d'installation, ce que nous vous proposons, avec Marie-Laure GODIN, c'est d'abord de ne mettre en application cette mesure qu'au 15 juillet, à la demande des représentants du personnel. Quelques cas sont concernés de personnes qui doivent être mises au stage dans les jours qui viennent. Vous allez me dire qu'entre le

moment où nous votons la délibération et le moment où on l'envoie au contrôle de légalité, elle ne peut être applicable, mais solennellement, j'ai pris l'engagement devant ces organisations syndicales de dire qu'elle ne serait applicable qu'au 15 juillet.

Deuxièmement, je me suis engagé à ce qu'on fasse le point sur cette mesure dans un an. Nous ferons donc un point sur l'application de cette mesure au 15 juillet 2013. Si nous découvrons à cette occasion que nous rencontrons des difficultés pour recruter certaines catégories de personnel, nous reviendrons sur cette décision. En attendant, je souhaite prendre cette décision assez vite, par souci d'anticipation. Vous avez entendu comme moi qu'un certain nombre de mesures allaient être annoncées au cours de l'été par les nouveaux responsables politiques du secteur. Je souhaite que cette mesure soit prise d'abord, que nous voyons quelles seront les propositions émises par le nouveau gouvernement et nous nous reverrons dans un an.

En ce qui concerne la démonétisation du compte épargne temps, Madame GODIN l'a très bien expliqué. Ce sont des sommes qui ne sont pas négligeables. Il faut que vous sachiez que l'augmentation du SMIC qui a été décidée récemment a un impact direct sur notre masse salariale de 300 000 euros par an. L'augmentation du SMIC, c'est un demi-point de tous les impôts payés par les Boulonnais. Il faut anticiper sur ces 300 000 euros qui n'étaient pas prévus au budget 2012. Il faut que nous trouvions quelque part des économies. Je disais tout à l'heure que la rigueur devait être partagée. Effectivement, elle doit l'être.

Quant aux relations avec les organisations syndicales, Madame KLEIN, je vous rassure, elles sont bonnes. Nous échangeons. Nous dialoguons. Il y a de temps en temps – c'est bien normal – des petits mécontentements qui sont exprimés. C'est la liberté. Tout le monde s'exprime comme il le souhaite. Il y a des petites bouderies, de temps en temps. Certains n'assistent pas aux réunions, mais nous discutons quand même. Tout cela se passe plutôt bien et dans un bon esprit.

Vous serez d'ailleurs tous invités à la fête du 40^e anniversaire du COS au mois de septembre. Vous avez voté une subvention exceptionnelle de 10 000 euros. Il y a beaucoup d'initiatives qui sont prises. On a eu une très belle initiative dernièrement avec Madame GODIN et Madame de BEAUVAL sur les talents des agents municipaux. Vous avez peut-être vu notre dernière revue. Il y a beaucoup de lien social qui se crée dans la ville et nous pouvons nous en féliciter, même si, de temps en temps, il y a quelques mécontentements, voire des oppositions.

Vous vous êtes exprimés les uns et les autres sur les votes. On ne va pas repasser les 11 points en revue. Globalement, à part des oppositions sur des points spécifiques. Monsieur FUSINA a parlé du point 2 et du point 7. Monsieur FOURCADE a parlé du point 7 et du point 8. A part ces positions précises, il n'y a pas d'autres oppositions ? Je mets aux voix sous ces réserves la délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité.

14. Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2012- Autorisation donnée au maire pour signer

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération récurrente qui concerne la participation de la Ville au fonds de solidarité pour le logement. L'action de ce fonds consiste notamment en l'octroi d'aides pour l'accès au logement et le maintien dans les lieux sous forme de subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, aux impayés de factures d'eau, de téléphone et d'énergie, ainsi qu'à toute forme de financement des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. Il s'agit le plus souvent de soutiens à une insertion durable et à la prévention des difficultés des familles.

Le financement du fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés et les personnes morales concernées (CAF, associations, distributeurs d'eau et d'énergie...) participent également au financement de ce Fonds.

Depuis 1994, la Ville de Boulogne-Billancourt est actrice du financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine et s'y associe dans le cadre de la commission plénière locale pour les prestations et accompagnements.

La participation financière des communes se calcule sur la base d'un montant par habitant fixé à partir de 2010 par le Comité de pilotage à 0,15 euro. La participation de la Ville en 2011 était de 17 058,55 euros, sur la base du recensement 2007. Pour 2012, les bases du calcul sont identiques. Sur la base des chiffres du recensement de 2008, après indexation calculée sur l'indice des prix à la consommation + 2,1%. Le montant de la participation de la Ville s'élève à 17 342,09 euros pour 2012. (soit + 283,54 euros par rapport à 2011).

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, Madame BAUCHE et Madame LAUREAU sont favorables à la délibération. Le point est adopté à la majorité.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

16. Adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt à ADMICAL - Signature de la charte du mécénat d'entreprise - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Depuis 2008, la Ville est très active dans sa recherche de financements externes et l'appel au mécénat est un axe majeur. La mission de recherche de financements externes au sein de la Direction des affaires financières en est le fer de lance et la participation aux activités d'ADMICAL ainsi que la signature de la charte du mécénat d'entreprises figurent parmi les outils et les ressources qui méritent d'être utilisés pour professionnaliser cette démarche.

ADMICAL est une association créée en 1979 pour développer le mécénat d'entreprise. Elle regroupe aujourd'hui près de 200 organisations membres et met à disposition de ses adhérents de nombreuses ressources pour aider au développement de la politique de mécénat. L'adhésion à cette association est accessible aux collectivités depuis janvier 2012 et coûte 1 600 euros à l'année.

Il vous est ainsi proposé d'approuver l'adhésion à ADMICAL pour 2012 et les années suivantes, et d'autoriser le Maire à signer la charte du mécénat d'entreprise. Je vous remercie.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette adhésion ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Culture – Spectacle vivant – Convention de partenariat avec l'association Erda/Accentus – Autorisation

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association Erda/Accentus. Pour rappel, Accentus est un ensemble vocal professionnel fondé en 1991 par Laurence EQUILBEY. Il est considéré comme l'un des meilleurs chœurs mondiaux, se produisant dans les plus grandes salles de concerts et festivals internationaux. De plus, Laurence Equilbey a récemment initié un nouveau projet en créant son

propre orchestre « Insula orchestra » dédié principalement au répertoire classique et préromantique. Deux concerts autour de Schubert et Mozart sont programmés pour la saison prochaine au Carré Belle Feuille.

En parallèle, la présente délibération vous propose d'approuver un partenariat en matière de diffusion et d'action culturelle territoriale. Ces actions seront destinées aux scolaires, aux familles et aussi en milieu empêché, notamment à l'hôpital. Je précise enfin qu'il existe une vraie logique d'interaction entre le chœur Accentus et notre ville. Pour mémoire, l'année dernière, Accentus était déjà intervenu dans des ateliers du Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne.

De plus, Laurence EQUILBEY est à l'origine et dirige le département supérieur pour jeunes chanteurs et jeunes chœurs du Conservatoire régional de musique de Paris. Le financement de ce projet devrait bénéficier en partie du soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine et de l'Etat. Il vous est donc proposé de soutenir l'association Erda/Accentus dans cette démarche en lui versant une subvention de 15 000 euros pour l'année prochaine. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Madame BAUCHE souhaite que puisse être diffusé un panorama complet des activités musicales proposées à Boulogne-Billancourt par segment de public concerné, en fonction de l'âge, du niveau de l'animateur ou professionnel. Le point est adopté à l'unanimité.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER

Je crois qu'on ne peut que se féliciter de cette délibération. Je souhaiterais juste faire un petit commentaire : j'aurais aimé que cette délibération soit chantée par notre Maire-Adjoint à la culture, car c'est bien connu : la musique adoucit les mœurs. Je crois qu'on en a bien besoin.

M. BAGUET

Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Madame BAUCHE, on m'a fait passer une note extrêmement complète sur l'activité musicale à Boulogne-Billancourt, les activités de diffusion de la musique, le Carré Belle Feuille, les événements musicaux, l'enseignement de la musique à Boulogne. Je ne vais pas la lire. Elle est très longue. Je vous la communique. Nous pouvons d'ail-

leurs la communiquer à tout le monde. C'est une note intéressante. Il n'y a pas de raison.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Convention pour le logement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable - Autorisation donnée au maire pour signer

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le texte qui vous est proposé est intitulé « projet de convention pour le logement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable ». C'est un texte qui a été négocié entre l'Etat et l'association des Maires du département des Hauts-de-Seine et qui est proposé pour une période expérimentale qui expire à la fin de cette année à 32 communes sur les 36 que compte le département.

Initialement, ce texte était destiné à régler les questions de désignation des bénéficiaires du DALO et émergeant aux 25 % - excusez la formule un peu tarabiscotée - des réservations des collecteurs du 1 % qui sont nécessairement attribuées à ces personnes. Or ce texte présente l'avantage dans une période où l'on peut noter un certain raidissement des injonctions de l'Etat à l'ensemble des personnes qui relèvent de la procédure DALO. Ce texte permet de noter certaines avancées tout à fait importantes puisque, d'une façon générale et pas uniquement pour ce contingent, les Maires ont la possibilité et se voient même reconnaître le droit de présenter les personnes agréées par la Commission départementale, ce qui évitera - faut-il l'espérer - une désignation d'office par le Préfet de personnes qui n'ont généralement aucun rapport avec la commune, alors que nous avons un nombre de demandeurs de logement DALO et autres particulièrement important à Boulogne-Billancourt.

C'est cette concertation qui doit être mise en valeur pour proposer l'adoption de cette convention et l'autorisation qui vous sera donnée de la signer.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir quelles villes du département ont signé ou vont signer cette convention. Des précisions sont également demandées sur les modalités d'échange d'information entre le Comité interprofessionnel du logement, la Ville et la Préfecture. Madame BAUCHE souhaite connaître le nombre de logements du contingent de réservation au CIL à Boulogne-Billancourt. Le point est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je voudrais remercier et féliciter Claude GALLANT qui suit

ce dossier très délicat, parce que c'est un dossier humainement sensible, qui est compliqué juridiquement à piloter. Avec l'ensemble des Maires et les amendements proposés par Claude GALLANT à l'Associations des Maires du département des Hauts-de-Seine, nous avons réussi à trouver un terrain d'entente satisfaisant. A ce propos, j'ai été très heureux, en votre nom, mes chers collègues, d'accueillir pour la première fois l'Assemblée générale des Maires des Hauts-de-Seine lundi matin dans nos salons. Avec l'ensemble des Maires adjoints chargés des affaires scolaires, nous avons signé des conventions avec Monsieur BAROLI et les 36 Maires des Hauts-de-Seine présents.

Merci de m'autoriser à signer cette convention qui va nous faciliter la tâche au quotidien.

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

19. ZAC Seguin Rives de Seine - Ilot A5 - Construction de 37 et 73 logements sociaux par Seine Ouest habitat - Ilot B4b - Construction de 22 logements par Immobilière 3F - Attribution de subventions

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération numéro 19 est une délibération assez coutumière. Il s'agit de l'attribution de subventions à deux opérateurs sociaux pour trois opérations de construction de logements. Il s'agit d'une première opération conduite par Seine Ouest Habitat pour la construction de 110 logements, qui se répartissent en 37 logements d'une part sur le lot A5 est et d'autre part une opération de 73 logements locatifs sociaux sur le même lot A5 ouest. La troisième opération est conduite par la société immobilière 3F pour la construction de 22 logements sur le lot B4B. Au total, par conséquent, 132 logements sociaux verront le jour. Le montant des subventions demandées s'élève à 715 000 euros, qui se répartissent à raison de 165 000 pour la première opération, 185 000 pour la seconde et 365 000 pour la troisième.

Ce qu'il faut noter, c'est le pourcentage particulièrement important des réservations qui reviennent à la Ville. Effectivement, sur le premier projet, la Ville bénéficiera de 37,8 % de réservations, ce qui est notablement supérieur aux 20 % habituels, 41,1 % pour la seconde opération et plus modestement, nous serons à 27,3 % pour la dernière. Là encore, nous sommes bien au-dessus des taux habituels. Pour cette raison, je vous propose d'adopter cette délibération.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance regrette le manque de mixité sociale des programmes et notamment le rapport entre le nombre de PLAI et le nombre de PLS. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, Madame BAUCHE et Madame LAUREAU sont favorables à la délibération. Le point est adopté à la majorité.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame EVEN et Monsieur FOURCADE.

Mme EVEN

Nous voterons bien sûr cette délibération, mais comme l'a fait remarquer Claude GALLANT, c'est l'une des premières fois où les réservations pour la Ville sont majoritaires sur un nombre de programmes. Malheureusement, nous constatons que la répartition, notamment sur le troisième programme, est vraiment très mauvaise. Il y a des PLS, aucun PLAI. Comme je le faisais remarquer en Commission, ce n'est pas en favorisant les PLS par rapport aux PLAI que nous irons vers une mixité sociale. Autant sur les PLUS, cela correspond à la sociologie de Boulogne-Billancourt, autant sur les PLS et PLAI, cela est beaucoup moins vrai. Nous avons beaucoup de familles en grande difficulté à Boulogne-Billancourt. Pour une fois que la Ville était majoritaire sur les réservations, il eût été bon de marquer le fait en ayant plus de PLAI, mais nous voterons cette délibération.

M. FOURCADE

Bien entendu, nous voterons cette délibération. Je voulais simplement demander à Monsieur GALLANT où nous en étions aujourd'hui, avant la mise en chantier de ces logements, en termes de pourcentage de logements HLM par rapport à l'ensemble de la Ville, puisqu'en matière de loi SRU, on a annoncé des mesures désagréables. Je voulais donc savoir quel était notre taux aujourd'hui.

M. GALLANT

Ce taux est en progression constante, puisque, sur les nouveaux programmes 30 % des nouveaux logements sont des logements sociaux, ce qui a permis de passer entre 2008 et la fin 2011, puisque nous n'avons pas d'autres statistiques depuis, d'un peu plus de 10 % à 13,44 %. Par conséquent, cette évolution va se poursuivre avec l'arrivée des nouveaux programmes prévus à la fois sur la ZAC, mais aussi sur la Ville car il faut noter – et c'est un point important – que les nouveaux programmes se répartissent à peu près également entre la ZAC et la ville construite.

M. BAGUET

Merci. Pas d'autre intervention ? Madame EVEN, je vous trouve un petit peu dure avec notre collègue Claude GALLANT. Ce n'est pas la première fois que nous dépassons le quota des 20 %. Régulièrement Claude GALLANT obtient 23, 24 ou 27 %. Il est vrai que, cette fois-ci, il s'est surpassé, puisque nous obtenons 37 % et 41 % des droits d'attribution. Nous allons donc lui fixer cet objectif à chaque négociation. Il va nous habituer à des pour-

centages astronomiques et c'est tant mieux. Bien sûr, cela sera dur à tenir, Monsieur RICARD. Je plaisantais. En tout cas, nous pouvons nous féliciter de ce pourcentage élevé.

En ce qui concerne la répartition des logements PLAI, PLUS et PLS, nous avons eu ce débat lundi matin. J'évoquais tout à l'heure l'Association des Maires des Hauts-de-Seine. Nous avons eu ce débat ici-même. Chacun a reconnu qu'en fonction des populations de nos villes respectives, dans certains cas, le PLS correspondait vraiment à du logement social pour certaines catégories dans certaines villes. Dans certaines villes, il y a peut-être besoin de plus de PLAI que de PLS. A Boulogne-Billancourt, nous avons besoin de PLS et, en plus, vous savez très bien que ces PLS nous permettent de faire des opérations d'échange, puisque nous avons des gens qui peuvent passer de logements sociaux parfois trop petits à des PLS. De fait, ils libèrent des logements sociaux dans le patrimoine des bailleurs ou dans le patrimoine de Seine Ouest Habitat.

Je tiens aussi à remercier la Commission logement qui fournit un gros travail. A chaque fois que vous pouvez procéder à des échanges, cela permet de faire deux heureux au lieu d'un. Il faut se donner cette marge de manœuvre. Avec les PLS, cette opportunité est donnée. Il y a certes des demandes pour les PLAI, mais nous avons aussi des demandes pour les DALO. Claude GALLANT vient de l'évoquer. Nous essayons de satisfaire le maximum de personnes. Le problème que nous rencontrons est que les demandeurs de logements sont de plus en plus nombreux. Avec le numéro de dossier unique régional, nous avons maintenant beaucoup de demandeurs de logements qui viennent d'autres départements, de l'autre côté de Paris notamment, et qui demandent des logements sociaux sur Boulogne-Billancourt. Nous ne pouvons pas gérer cela. Nous n'allons pas créer deux postes au service du logement uniquement pour gérer les numéros régionaux des départements 93, 94 voire du 95. C'est très flatteur pour notre ville. Tout le monde veut habiter Boulogne-Billancourt, mais cela représente une quantité importante de demandeurs de logements.

M. GALLANT

C'est très simple. Le nombre de demandeurs est passé avec l'entrée en vigueur du numéro unique de 4 000 à 6 000.

M. BAGUET

Cela fait 2 000 demandeurs de plus sur Boulogne-Billancourt, mais ces personnes ne viennent pas de Boulogne-Billancourt. Je mets la délibération aux voix. Madame PINEAU ne prend pas part au vote, pour des raisons professionnelles.

La délibération n° 19 est approuvée à la majorité (Madame PINEAU ne prend pas part au vote).

20. ZAC Seguin Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres - Protocole - Espace Public : levée d'une servitude de passage - Convention de mise à disposition pour le boudrome et les aires de jeux -

Convention de mise à disposition pour les jardins familiaux - Autorisation donnée au maire pour leurs signatures

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération fait suite à une délibération votée au dernier Conseil. La Ville attachant un intérêt particulier au développement du quartier du Pont de Sèvres et à la qualité de vie de ses habitants, elle a proposé depuis 2001, en liaison avec le Syndicat des Copropriétaires de Boulogne Pont de Sèvres-bureaux, de créer :

- des jardins familiaux gérés sous forme associative,
- un boulodrome géré par la Ville de Boulogne-Billancourt,
- une aire de jeux gérée par GPSO.

L'ensemble des surfaces correspondantes appartenant au Syndicat principal des copropriétaires de Boulogne Pont de Sèvres-Bureaux, la copropriété a mis à la disposition de la Ville les espaces nécessaires pour la réalisation de ces trois projets.

La Ville, pour sa part a pris en charge l'aménagement des surfaces et se porte garante de l'intérêt des copropriétaires comme de l'intérêt général en engageant toutes les mesures nécessaires à l'entretien de ces surfaces et de ces installations, soit directement pour le boulodrome, soit par GPSO dans le cadre du transfert de compétence pour l'aire de jeux, soit par l'association des jardins familiaux du Pont de Sèvres pour les jardins familiaux.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les deux conventions tripartite correspondantes.

Par ailleurs, par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2007, la ville de Boulogne-Billancourt a approuvé le principe de renoncer au bénéfice du passage ouvert au public qui traverse aujourd'hui le hall des Tours du Pont de Sèvres, dès lors que, « la Montée » serait réalisée, dans la mesure où le passage actuel n'aura plus d'utilité, et qu'il sera possible, à partir du Forum, de contourner les tours de bureaux d'un côté comme de l'autre, ce qui a été fait le 15 octobre 2011.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le protocole constatant la renonciation définitive et irrévocable de la Ville à se prévaloir du passage ouvert au public traversant les Tours du Pont de Sèvres.

Mme GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable ; le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

A la question de savoir si le projet prévoit la création de nouveaux jardins familiaux, il a été répondu que ce n'est pas l'objet de la convention, qui est une convention de gestion. Le groupe @lternance, Madame BAUCHE et Madame LAUREAU ne pren-

ent pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt est favorable. Le point est adopté à la majorité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Promotion de l'artisanat local - Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour la 'Charte Qualité'- Autorisation

M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

En application du principe de continuité depuis 2003, la Ville s'associe à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'opération « Charte Qualité Confiance ». Cette initiative vise à promouvoir l'artisanat local en récompensant les entreprises qui s'engagent dans une démarche de qualité d'accueil et de conseil dans un lieu propre et agréable, de disponibilité envers leur clientèle et de respect des délais de commande.

Les artisans qui le souhaitent, se soumettent à des visites d'évaluation réalisées par des consultants mandatés par la Chambre des métiers. Ceux qui remplissent les critères de qualité prédéfinis se voient attribuer le label de conformité de la Charte Qualité Confiance au cours d'une cérémonie qui se déroule à l'Hôtel de Ville et qui est d'ailleurs très appréciée. Les artisans ainsi distingués reçoivent différents supports de communication visuelle permettant de les identifier et sont aussi référencés sur les sites internet de la Ville et de la CMA et sur le site charte qualité régionale. Cette charte a une validité d'un an.

Nous n'éditions plus le guide des élus, puisqu'ils sont maintenant sur le serveur web, ce qui nous permet de faire une économie de 5 000 euros. La participation financière de la Ville est fixée à 8 000 euros.

L'évènement jusqu'alors était propre au département des Hauts-de-Seine, mais a été étendu au niveau régional, ce qui lui donne beaucoup plus de force. Cette initiative, en encourageant les entreprises à améliorer la qualité de leurs relations avec leur clientèle, contribue à la promotion des activités artisanales et à leur développement. Elle est l'occasion de rendre hommage à un secteur dynamique et très apprécié dans notre ville.

Au vu de cet exposé, je vous propose donc de renouveler

cette opération et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante pour 2012.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance et Madame BAUCHE regrettent le faible nombre de professionnels de l'alimentation dans la liste des entreprises retenues. Il est demandé que la communication soit revue pour ne pas pénaliser le secteur de l'alimentation, peu représenté. Madame BAUCHE et Madame LAUREAU ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée à la majorité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable ; le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas vraiment une question. C'est vraiment une suggestion. 119 participants, dont seulement 13 dans le secteur de l'alimentation ; 13 qui proposent des qualités d'accueil et de conseil dans un lieu propre et agréable. Cela laisse donc supposer qu'à Boulogne-Billancourt, tous les autres commerces ne sont ni propres ni agréables, ni accueillants. Il est très bien qu'on ait économisé les frais liés à l'annuaire, mais il serait bon que, sur les sites, il soit bien expliqué qu'il n'est pas dégradant pour les autres de ne pas figurer dans ce groupe de volontaires qui font des efforts et jouent ce concours.

M. TISSEYRE

Notre groupe avait aussi suggéré lundi soir de voir comment l'on pouvait intégrer dans cette charte les commerçants sédentaires du marché. Une charte existe pour les volants, mais on pourrait aussi intégrer des personnes qui sont là régulièrement et qui font montre d'une certaine qualité et d'une certaine fiabilité.

M. BAGUET

Merci. D'autres questions. Il n'y a pas d'autres questions. Monsieur COQUEBERT pour répondre.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

En réponse aux commentaires de Madame BAUCHE, un peu restrictifs, là où il y a le plus de problèmes, ce n'est pas dans l'accueil ou dans la propreté, mais dans les délais de livraison. C'est la partie logistique. C'est là où, le plus souvent, les artisans ont un effort à faire. Ils vous disent qu'ils vont vous livrer dans huit jours et cela arrive finalement après 15 jours. Sous la réserve de cette qualité logistique, ils sont éliminés. Quand quelqu'un n'a pas la charte qualité confiance, cela ne veut pas du tout dire que le

commerce est sale, cela peut vouloir dire que parfois, il a mal accueilli le client ou mal traité la commande. Je vous remercie.

M. BAGUET

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Bonne vacances aux uns et aux autres. Non, Madame, la parole n'est pas donnée au public. Nous allons lever la séance. Si vous voulez me parler, je vais venir vous voir. Merci beaucoup. Bonnes vacances aux uns et aux autres. N'oubliez pas que nous nous retrouvons le 14 juillet. Pour la première fois, nous allons accueillir nos soldats qui auront défilé le matin. Nous aurons en plus l'orchestre de la Préfecture de police sur les marches de la Mairie l'après-midi et le feu d'artifice la veille au soir sur l'Île Seguin.

La séance est levée à 22 heures 15.